

**TROISIÈME CONFÉRENCE  
DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION  
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

**Athènes, 17 août-7 septembre 1977**

**Vol. I. Rapport de la Conférence**



**NATIONS UNIES**

Département de la coopération technique pour le développement

**TROISIÈME CONFÉRENCE  
DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION  
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

**Athènes, 17 août-7 septembre 1977**

**Vol. I. Rapport de la Conférence**



**NATIONS UNIES  
New York, 1978**

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

E/CONF.69/4

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.79.I.4

Prix : \$ E.-U. 3,50  
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
I. ORGANISATION DE LA CONFERENCE .....	1
Mandat .....	1
Participants .....	1
Ouverture de la conférence .....	1
Adoption du règlement intérieur .....	1
Bureau de la Conférence .....	2
Vérification des pouvoirs .....	2
Adoption de l'ordre du jour .....	2
Organisation des travaux .....	2
Documentation .....	5
Travaux de la Conférence .....	5
Clôture de la session .....	5
II. RESUME DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE.....	6
Séances plénières .....	6
Rapport de la Commission I .....	7
Rapport de la Commission II.....	10
Rapport de la Commission III .....	14
Rapport de la Commission IV .....	18
Rapport de la Commission V .....	21
III. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE .....	25
1. Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques .....	25
2. Mode de présentation des nomenclatures internationales établies par les pays .....	25
3. Traitement automatique des données .....	26
4. Crédibilité des noms géographiques dans les documents .....	27
5. Activités et réunions des divisions .....	27
6. Liste des noms de pays .....	27
7. Aides pour la prononciation .....	28
8. Romanisation des noms géographiques chinois .....	28
9. Romanisation des caractères arabes .....	28
10. Caractères cyrilliques bulgares .....	29
11. Alphabets cyrilliques serbo-croate et macédonien de la Yougoslavie .....	31
12. Translittération en caractères latins et devenagari des langues du Groupe indien.....	33
13. Romanisation de l'alphabet hébraïque .....	33
14. Glossaire de terminologie .....	38
15. Stages de formation .....	38
16. Normalisation nationale .....	39
17. Noms de pays .....	39
18. Etude des exonymes .....	39
19. Liste des exonymes .....	40
20. Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté .....	40
21. Noms des détails maritimes .....	41

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
22. Noms des détails sous-marins .....	41
23. Noms des détails extra-terrestres .....	42
24. Emploi de l'arabe comme langue de travail à la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques .....	43
25. Système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non romain .....	44
26. Divisions géographiques et linguistiques de l'Afrique .....	44
27. Motion de remerciements .....	44

ANNEXES

I. Ordre du jour .....	46
II. Liste des documents publiés par la Conférence .....	48
III. Règlement intérieur .....	63

## I. ORGANISATION DE LA CONFERENCE

### Mandat

1. La troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est tenue à Athènes du 17 août au 7 septembre 1977, conformément à la décision prise par le Conseil économique et social à sa 1854<sup>ème</sup> séance, le 4 mai 1973.

### Participants

2. Cent cinquante-deux représentants de 59 pays 1/ et 11 organisations intergouvernementales ou organisations scientifiques internationales 2/ ont participé à la Conférence. La liste des participants a été distribuée sous la cote E/CONF.69/INF.4/Rev.1.

### Ouverture de la Conférence

3. En ouvrant la Conférence, M. K. A. Tripanis, ministre de la culture et des sciences, a souhaité la bienvenue aux représentants des pays et aux observateurs et a souligné l'importance des travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la normalisation.

4. Le Secrétaire exécutif a remercié le gouvernement du pays hôte, à savoir la République de Grèce, de son accueil.

### Adoption du règlement intérieur

5. A sa première séance plénière, la Conférence a adopté le même règlement intérieur que celui qui avait été appliqué lors de la deuxième Conférence sur la normalisation des noms géographiques en 1972. L'article 6 a été modifié, la Conférence étant appelée à élire un président, trois vice-présidents, un rapporteur et un rédacteur en chef (voir Annexe III).

---

1/ Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Cuba, Empire centrafricain, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guyane, Hongrie, Inde, Iran, Iraq, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Libéria, Madagascar, Maroc, Malaisie, Mauritanie, Ouganda, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Surinam, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialiste soviétiques, Yougoslavie et Zambie.

2/ Communauté européenne, Comité international des sciences onomastiques (CISO), Organisation hydrographique internationale (OHI), Organisation internationale de normalisation (ISO), International Quaternary Association (INQUA), Société internationale de photogrammétrie (SIP), Ligue des Etats arabes, Organisation de l'unité africaine (OUA), Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH), Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Commission économique pour l'Afrique (CEA).

## Bureau de la Conférence

6. La Conférence a élu le Bureau suivant :

Président : M. L. Mavrides (Grèce)

Premier Vice-Président : M. R. O. Coker (Nigéria)

Deuxième Vice-Président : M. F. Gall (Guatemala)

Troisième Vice-Président : M. H. Ganji (Iran)

Rapporteur : M. D. P. Blok (Pays-Bas)

Rédacteur en chef : M. J. Breu (Autriche)

7. M. L. N. Mavrides, président nouvellement élu de la Conférence, a prononcé un discours dans lequel il a remercié les représentants de l'honneur qui lui avait été fait et loué les anciens Présidents des première et deuxième Conférences, ainsi que le Secrétaire exécutif, pour leur contribution précieuse à la cause de la normalisation. Il a exposé certains des problèmes qui se posaient à la troisième Conférence et a souhaité aux représentants une session fructueuse et un séjour agréable dans son pays, berceau de la science et de la démocratie.

8. Sur la proposition de M. F. Gall (Guatemala) et de M. L. Mavrides (Grèce), respectivement, la Conférence a décidé que M. Meredith F. Burrill (Etats-Unis) et M. H. A. G. Lewis (Royaume-Uni) seraient Présidents honoraires de la troisième Conférence.

## Vérification des pouvoirs

9. La Commission de vérification des pouvoirs, composée du Président, des premier, deuxième et troisième Vice-Présidents, du Rapporteur, du Rédacteur en chef et des Présidents honoraires, ainsi que du Secrétaire exécutif à la qualité, a fait savoir qu'elle avait trouvé les pouvoirs de tous les représentants en bonne et due forme.

## Adoption de l'ordre du jour

10. La Conférence a adopté en tant qu'ordre du jour définitif l'ordre du jour provisoire préparé par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques dont le texte figure à l'annexe I.

## Organisation des travaux

11. Comme le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques l'avait proposé à sa sixième session <sup>3/</sup>, la Conférence a constitué cinq commissions techniques et a créé un Comité chargé de proposer des candidatures pour former les bureaux de ces commissions : la composition de ce comité était la suivante :

---

<sup>3/</sup> Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa sixième session, 5-26 mars 1975 (ESA/RT/GN/4).

D. N. Shanna (Inde) : Président

M. F. Burrill (Etats-Unis d'Amérique) : Membre

P. Foo (Malaisie) : Membre

E. Meyner (République fédérale d'Allemagne) : Membre

C. N. Christopher : Secrétaire

12. Les représentants suivants ont été désignés par le Comité puis élus membres des bureaux des commissions techniques chargées de l'examen de certains points de l'ordre du jour.

Commission I - Président : E. Földi (Hongrie)

Vice-Président : P. Foo (Malaisie)

Rapporteur : A. Rayburn (Canada)

Normalisation nationale (point 8)

Stages de formation (point 9)

Terminologie (point 12)

Commission II - Président : H. A. G. Lewis (Royaume-Uni)

Vice-Président : L. Sawyerr (Libéria)

Rapporteur : C. M. Mubita (Zambie)

Nomenclatures (point 10)

Traitement automatique des données (point 11)

Commission III - Président : A. Komkov (URSS)

Vice-Président : E. Moutsoulas (Grèce)

Rapporteur : A. Ben Khalti (Maroc) 4/

Exonymes (point 13)

Politiques, méthodes et coopération relatives à la nomenclature des détails topographiques échappant à une souveraineté unique (point 14)

Commission IV - Président : D. N. Sharma (Inde)

Vice-Président : E. Haack (République démocratique allemande)

Rapporteur : W. J. Absaloms (Kenya)

Systèmes d'écriture (point 15)

---

4/ Le Président de la Commission III a désigné M. J. Poirier (Canada) pour remplacer M. A. Ben Khalti qui s'est retiré de la Commission.

Il a été décidé que chaque délégation pourrait être membre de toutes les commissions.

13. La Conférence a également constitué un Comité de rédaction et des groupes de rédaction pour aider les Commissions techniques.

Comité de rédaction

Président : J. Breu (Autriche)

Rédacteurs généraux : P. J. M. Geelan (Royaume-Uni)  
R. R. Randall (Etats-Unis)  
J. Ramondou (France)  
R. Radó (Hongrie)

Groupe de rédaction - Commission I

Responsable : J. J. Vereerstraeten (Belgique)

Membres : M. Smart (Canada)  
P. Woodman (Royaume-Uni)  
A. Christofi (Chypre)  
P. Hovda (Norvège)  
M. Dahmani (Maroc)  
J. Cruz (Espagne)  
V. Yurkovsky (RSS d'Ukraine)  
B. Koen (Bulgarie)  
D. J. Orth (Etats-Unis)  
S. Unaydin (Turquie)  
I. Velazquez (Cuba)

Groupe de rédaction - Commission II

Responsable : R. Böhme (Allemagne, République fédérale d')

Membres : E. A. Stoneman (Etats-Unis)  
J. Poirier (Canada)  
M. Laighouat (Maroc)  
E. Meynen (Allemagne, République fédérale d')  
D. J. Orth (Etats-Unis)

Groupe de rédaction - Commission III

Responsables : L. Ratajoki (Pologne) et H. A. G. Lewis (Royaume-Uni)

Membres : H. Dorion (Canada)  
J. Van den Branden (Belgique)  
E. M. Nähri (Finlande)  
J. M. Gonzalez (Espagne)  
R. R. Randall (Etats-Unis)  
P. Hovda (Norvège)

#### Groupe de rédaction - Commission IV

Responsable : T. J. Liard (Etats-Unis)

Membres : Y. Slavutych (Canada)  
H. Zikmund (République démocratique allemande)  
P. J. M. Geelan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord)  
Sun X. (Chine)

#### Groupe de rédaction - Commission V

Responsable : H. Frieswyk (Etats-Unis)

Membres : V. Koulikov (URSS)  
A. Akam (Maroc)  
E. Sundby (Norvège)

#### Documentation

14. On trouvera à l'annexe II au présent rapport une liste des documents présentés à la Conférence. Les documents techniques seront publiés en tant que volume II des actes de la Conférence.

#### Travaux de la Conférence

15. Outre les réunions des commissions techniques, la Conférence a tenu sept séances plénières. Les travaux de la Conférence sont résumés au chapitre III. Les résolutions adoptées par la Conférence figurent au chapitre III.

16. La Conférence a exprimé sa gratitude à M. P. J. M. Geelan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) pour son travail qui avait dépassé largement le cadre des obligations qui étaient les siennes en tant que rédacteur général et l'a remercié d'avoir présenté un texte exact et clair des actes et des résolutions de la Conférence. La Conférence a également remercié M. C. R. Page (Etats-Unis d'Amérique) d'avoir établi le très utile glossaire de termes techniques paru sous la cote E/CONF.69/L.1.

#### Clôture de la session

17. A sa séance de clôture, le 7 septembre 1977, la Conférence a adopté une motion de remerciements au gouvernement du pays hôte, aux membres du Bureau et aux fonctionnaires du Secrétariat (résolution 27).

## II. RESUME DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

### Séances plénières

#### Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leur région et leur pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (point 7 de l'ordre du jour)

18. Les rapports des divisions linguistiques et géographiques ont montré que ces organismes jouent un rôle important pour stimuler et coordonner la normalisation des noms dans leurs régions respectives. Tel a été particulièrement le cas de la Division de l'Asie du Sud-Est, qui a organisé quatre réunions au cours desquelles une coopération régionale et internationale a solidement pris forme, de la Division de l'Asie du Sud-Ouest, qui a tenu trois réunions, de la division de l'Europe de l'est, du centre et du sud-est, de la Division des pays nordiques (Norden) et de la Division de l'Amérique latine, qui ont tenu trois réunions régionales dont les rapports ont été soumis à la Conférence. La Division de la Chine et celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui ont présenté leurs rapports nationaux en même temps que leur rapport de division, ont donné une vue d'ensemble des travaux accomplis dans leurs territoires respectifs. Certaines divisions, telles que la Division des langues romano-helléniques et la division Etats-Unis/Canada, maintiennent des contacts surtout par correspondance et à l'aide de réunions bilatérales. La Division de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et celle de l'Europe de l'est, du centre et du sud-est ont maintenu des contacts étroits.

19. La plupart des rapports soumis par les représentants au nom de leurs pays respectifs traduisaient l'effort stimulant exercé par les deux conférences précédentes, non seulement sur les pays en développement, mais aussi sur les pays ayant une longue tradition dans le domaine de la cartographie et de la toponymie. Presque toutes les délégations ont déclaré que, dans leur pays, les travaux de normalisation étaient la conséquence des recommandations formulées par ces conférences ou se faisaient conformément à ces recommandations. Des autorités toponymiques de différentes sortes ont été constituées dans un certain nombre de pays comme l'Afghanistan, Cuba, Chypre, l'Empire centrafricain, l'Espagne, la Finlande, l'Iraq, Madagascar, le Maroc, la Suède, la Turquie et la Yougoslavie. Dans d'autres pays, comme le Congo, le Japon, le Sénégal et le Suriname, les services géographiques et cartographiques existants s'intéressaient spécialement à la toponymie. Presque toutes les délégations ont été en mesure d'annoncer que, dans dans leur pays, des nomenclatures répondant à la description donnée par la première Conférence avaient été publiées ou étaient en préparation. Le représentant du Guatemala, parlant en sa qualité d'expert pour le compte de la Division de l'Amérique latine, a présenté les dictionnaires géographiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et de Panama. Ces nomenclatures et les nomenclatures de l'Autriche, de la Bulgarie, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de la Norvège, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont été exposées.

20. Plusieurs pays - le Canada, le Chili, la Finlande, la Grèce, l'Inde, l'Iran, le Nigéria et l'Ouganda - ont donné des renseignements détaillés sur la recherche des noms géographiques sur le terrain, telle qu'elle est pratiquée par leurs

services, conformément aux recommandations des conférences des Nations Unies. Il a été redit que la recherche sur le terrain était essentielle pour la qualité de la normalisation des noms géographiques. Certains rapports évoquaient les difficultés, sérieuses et multiples, auxquelles se heurtait la normalisation, soit parce qu'il existait dans un pays un très grand nombre de langues dont beaucoup n'avaient pas encore de tradition graphique (c'était le cas au Libéria, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan), soit parce qu'il y avait une pénurie aigüe de personnel qualifié. Plusieurs délégations ont souligné le besoin urgent de stages de formation pour obtenir le personnel nécessaire (Kenya, Malaisie, Soudan et Turquie). Comme suite à la recommandation faite par la deuxième Conférence, des listes d'exonymes ont été dressées ou sont en préparation dans de nombreux pays, par exemple en Bulgarie, en Espagne, en Iran, au Maroc, aux Pays-Bas, en Pologne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie et en Union des Républiques socialistes soviétiques.

21. Quelques délégations se sont étendues sur l'attribution de nouveaux noms de lieu à la suite d'une occupation militaire.

22. Les observateurs de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont présenté des rapports. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a attiré l'attention sur la résolution 2372 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 juin 1968, dans laquelle le nom de la Namibie était officiellement reconnu par les Nations Unies comme remplaçant la dénomination "Sud-Ouest africain". Il a instamment prié ceux qui s'occupaient de la normalisation des noms géographiques de donner suite à cette résolution.

23. La Conférence a reconnu combien il importait de tenir une quatrième conférence et, prenant en considération l'invitation faite par le Gouvernement iranien, a adopté une résolution à cet effet (voir résolution 1).

24. La Conférence a approuvé les décisions prises par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques à sa sixième session à propos de l'information des divisions linguistiques et géographiques et a recommandé qu'une division couvrant l'Afrique centrale soit ajoutée à la liste publiée en annexe au rapport de cette session (voir résolution 26).

#### RAPPORT DE LA COMMISSION I

##### Normalisation nationale (point 8 de l'ordre du jour)

25. Les communications de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, du Guatemala, de la Guyane, de la Hongrie, de l'Inde, du Kenya, de la Malaisie, du Maroc, du Nigéria, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, du Royaume-Uni, du Soudan et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont révélé l'existence, en matière de normalisation nationale, d'un certain nombre de problèmes nouveaux qui demandaient à être examinés et résolus. Il a été noté que les problèmes posés par la recherche sur le terrain varient sensiblement d'une région à l'autre. Le Nigéria et le Soudan ont appelé l'attention sur la nécessité de disposer d'un manuel complet de la méthodologie de la recherche sur le terrain dans les régions multilingues.

26. On a estimé qu'il fallait définir plus clairement les responsabilités et les fonctions des divers échelons de l'administration dans la recherche, la vérification, l'approbation et l'utilisation des noms géographiques. La Bulgarie a mentionné les trois niveaux - national, régional et local - qu'elle distingue dans le traitement des noms géographiques. Cela a conduit à une discussion sur la place de la micro-toponymie (noms des petits détails) dans la normalisation nationale. Chypre a exprimé l'avis qu'il fallait recueillir tous les noms utilisés sur le terrain lors de l'enquête sur place, ce travail permettant de choisir ultérieurement, selon que de besoin, les noms à utiliser lors de l'établissement des cartes.

27. Les Etats-Unis d'Amérique ont souligné l'importance et l'intérêt qui s'attachent à ce que les organismes s'occupant de toponymie assurent des services de recherche et d'information et donnent aux organisations et aux particuliers l'occasion de faire des propositions de noms et de présenter leurs observations.

28. L'importance de la normalisation nationale comme base pour la normalisation internationale a été largement réaffirmée.

29. Il y a eu un large débat sur le rôle des cartes dans la réalisation de la normalisation nationale, certains suggérant que seuls les noms apparaissant sur les cartes constituaient la toponymie officielle, d'autres faisant observer que les cartes n'étaient qu'un moyen parmi d'autres de concrétiser les décisions prises par les organismes s'occupant de toponymie. Cependant, on s'est accordé à reconnaître que, lorsque cela était possible, toutes les éditions de cartes devaient faire l'objet d'une vérification toponymique avant publication.

30. Le représentant du Guatemala a souligné que la résolution proposée sur la normalisation nationale avait trait à des questions géographiques et techniques et n'était en rien politique.

31. Comme il en avait été convenu par la Conférence, la délégation de Chypre a formulé la réserve suivante :

"a) Le Gouvernement de la République de Chypre est reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme étant le gouvernement légal de Chypre et donc 'l'entité légalement constituée' visée dans la résolution;

b) Le Comité permanent pour la normalisation des noms géographiques de Chypre est un organe officiel du Gouvernement de la République de Chypre comme l'a reconnu l'Organisation des Nations Unies et non selon l'interprétation arbitraire que peut en donner la seule Turquie;

c) A la Conférence, la Commission de vérification des pouvoirs a admis les pouvoirs de la délégation chypriote, dont deux des membres appartiennent à l'Organisme chypriote s'occupant des noms géographiques, organe officiel du Gouvernement de la République de Chypre. Les fonctions et les travaux de cet organisme sont décrits dans les documents E/CONF.69/L.80 et L.82."

#### Stages de formation (point 9 de l'ordre du jour)

32. Il a été annoncé que les Pays-Bas pourraient être en mesure d'organiser un stage de formation à la toponymie, sous une forme peut-être légèrement modifiée par rapport à la proposition présentée à la sixième session du Groupe d'experts des

Nations Unies pour les noms géographiques. Le Secrétaire exécutif a dit que l'Organisation des Nations Unies pourrait peut-être accorder des bourses à des étudiants pour leur permettre de participer à un atelier en toponymie mais qu'elle ne serait pas en mesure d'envisager de fournir une assistance financière supplémentaire.

33. La Malaisie a instamment demandé que la préférence soit accordée aux candidats provenant de pays ou de divisions qui envisagent d'organiser eux-mêmes un stage, afin qu'ils puissent servir comme instructeurs à leur retour chez eux. Le Guatemala a émis l'avis que l'instruction devrait être donnée en premier lieu à des fonctionnaires de rang élevé qui formeraient à leur tour des fonctionnaires plus jeunes, que l'on pourrait ultérieurement envoyer suivre un stage. De l'avis de la Bulgarie, les pays étaient le mieux à même de former leurs propres fonctionnaires en matière de recherche et de traitement des noms. Le Nigéria a appuyé ce point de vue et a ajouté que des experts pouvaient être envoyés d'autres pays pour donner une formation. Il a été proposé que les pays où un grand nombre d'étudiants suivaient déjà des cours de géographie, de géodésie et de cartographie organisent en outre des cours de toponymie.

34. Le Maroc a dit que ses cours techniques de formation de topographes qualifiés comportaient des conférences concernant la recherche sur le terrain et le traitement des données recueillies et qu'il envisagerait volontiers d'inscrire des étudiants étrangers à ces cours. La Norvège a indiqué qu'une formation à la toponymie était assurée dans les pays nordiques et qu'elle accepterait volontiers qu'un nombre limité d'étudiants étrangers anglophones suivent les stages de formation pratique et les cours universitaires organisés chaque année. Il a été annoncé que l'Indonésie organiserait dans un avenir proche un cours de toponymie spécialement destiné aux candidats des pays membres de la Division de l'Asie du Sud-Est.

35. Le Canada a confirmé à nouveau qu'il envisagerait d'organiser des stages en anglais et en français dans le cas où l'atelier tenu aux Pays-Bas serait couronné de succès; cependant, le Canada n'avait encore pris aucun engagement financier.

36. Les Etats-Unis d'Amérique, le Maroc, le Nigéria et la Norvège ont proposé que des experts en toponymie, tant nationaux qu'internationaux, soient invités à donner des conférences, pendant de courtes périodes, dans les pays qui en feraient la demande. Le Guatemala a offert une assistance dans ce domaine. Les Etats-Unis d'Amérique ont fait observer qu'il serait très utile que tous les pays possédant un programme de cours sur les techniques de recherche sur le terrain et de traitement des données recueillies envoient les détails au Secrétariat de l'ONU.

37. L'Espagne a proposé de recommander la mise sur pied, lorsque cela était possible, de stages de formation ou de cours analogues adaptés pour tenir compte de la situation particulière du pays intéressé, qui seraient fondés sur le programme exposé à la sixième session du Groupe d'experts.

#### Terminologie (point 12 de l'ordre du jour)

38. Le Président a parlé de la distinction qu'il importait de faire entre la terminologie linguistique purement scientifique, d'une part, et la terminologie technique spécialement utilisée pour les travaux de normalisation des noms géographiques, d'autre part, et il a souligné que la Conférence devait limiter ses travaux à cette dernière.

39. Les études de terminologie faites récemment par le Canada, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fait l'objet d'une

discussion générale. Les participants ont été invités à communiquer directement aux auteurs des études les observations détaillées qu'ils souhaiteraient faire éventuellement à leur sujet.

40. Selon Cuba, le Guatemala et l'Espagne, la version espagnole du glossaire trilingue (anglais, français et espagnol) communiquée au cours du printemps de 1977 et distribuée à la troisième Conférence sous la cote E/CONF.69/L.1 comportait des erreurs. Ces pays ont suggéré que les nations de langue espagnole examinent conjointement les termes et définitions donnés en espagnol afin de les améliorer. On a estimé qu'il n'était peut-être pas possible d'utiliser certains de ces termes dans chacune des trois langues mais il est apparu essentiel d'en donner au moins les définitions. L'Afghanistan, l'Autriche, le Canada, l'Inde et le Suriname ont également estimé que plusieurs des termes et définitions donnés dans le glossaire devaient être modifiés.

#### Décisions de la Conférence

41. A la suite des travaux de la Commission I, la Conférence a adopté des résolutions concernant le glossaire de terminologie technique (résolution 14), les stages de formation (résolution 15) et la normalisation nationale (résolution 16).

#### Rapport sur les travaux de la Commission II

42. Le Président, en ouvrant la première séance, a fait remarquer que la Commission II devait examiner deux questions :

- a) Les nomenclatures nationales (point 10 de l'ordre du jour);
- b) Le traitement automatique des données (point 11 de l'ordre du jour).

Il s'est référé à la recommandation E (nomenclatures nationales) de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 5/ et aux résolutions 17 et 35 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 6/ qui concernent également la question des nomenclatures. Il a également attiré l'attention sur un rapport présenté par la Hongrie à la sixième session du Groupe d'experts à partir duquel pourrait être établi un projet de résolution sur la présentation des nomenclatures internationales (voir E/CONF.69/C.II/L.1).

43. Après un examen approfondi des différents types de nomenclatures qui intéressent les éléments nationaux et internationaux du problème, la classification suivante des types de nomenclatures existantes ou envisagées a été établie.

---

5/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 10 et 11).

6/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.I.2), p. 14 et 17.

**A. Nomenclatures nationales à usage national**

Exemples : La totalité des nomenclatures des provinces et territoires du Canada; la nomenclature de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Celles-ci énumèrent les noms des lieux habités et des détails topographiques naturels et artificiels. La recommandation E de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques vise ce type de nomenclature 7/.

- N.B. 1. Les listes de noms de lieux habités établies uniquement pour un recensement ou à des fins statistiques et postales ne constituent pas des nomenclatures nationales au sens de la recommandation E.
2. Lorsqu'une nomenclature nationale du type A est établie en coopération avec un autre pays, qui lui-même l'utilise à ses propres fins en tant que nomenclature étrangère, cette nomenclature peut être dénommée, nomenclature établie en coopération.

**B. Nomenclatures étrangères à usage national**

Exemples : La nomenclature en langue russe de la Corée, la nomenclature en langue bulgare de la France, la nomenclature du Board on Geographical Names des Etats-Unis (USBGN).

Ces nomenclatures recensent les noms des lieux habités et des caractéristiques physiques d'un pays étranger et sont destinées à être utilisées dans le pays qui les a établies. Dans la mesure du possible, elles reprennent les noms normalisés par les autorités du pays intéressé, directement et/ou par l'intermédiaire d'une translittération ou d'une transcription.

**C. Nomenclatures régionales à usage national**

Exemples : La nomenclature bulgare du bassin du Danube, la nomenclature russe des Etats arabes, la nomenclature de l'océan Indien établie par l'USBGN.

Ces nomenclatures ne concernent qu'une région particulière, un groupe de pays, etc.

**D. Nomenclatures nationales à usage international**

Exemples : La nomenclature de l'Autriche, la nomenclature de la République fédérale d'Allemagne.

Ces nomenclatures appartiennent au type A et ont été établies, dans la mesure du possible, conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies et publiées en tant que telles.

---

7/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

N.B. Les listes nationales provisoires de noms normalisés, prévues dans la résolution 35 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 8/ doivent être rangées sous cette rubrique.

E. Nomenclatures internationales de pays (aucune publication à ce jour)

Il s'agit de nomenclatures nationales du type A, établies selon la présentation standard avec une page de type standard les identifiant comme nomenclatures des Nations Unies.

F. Nomenclature mondiale sommaire

La Commission II est convenue que le Groupe d'experts devrait poursuivre l'étude des possibilités d'établissement d'une telle nomenclature en un ou deux volumes.

44. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que même si les nomenclatures ont chacune une portée, un volume et un contenu différents, elles visent toutes à la normalisation des noms nationaux et étrangers dans l'usage courant, d'abord à l'échelon national et ultérieurement à l'échelon international. Les travaux relatifs aux nomenclatures se sont considérablement développés en Union soviétique au cours des dernières années, en ce qui concerne tant les méthodes employées que l'établissement de nouvelles nomenclatures. Une liste des nomenclatures publiées au cours de la période qui s'était écoulée entre la deuxième et la troisième Conférences figuraient en annexe au document E/CONF.69/L.20. Le trait caractéristique des nomenclatures publiées en Union des Républiques socialistes soviétiques était qu'elles ne se limitent pas à donner la forme russe standard des noms mais qu'elles donnent en même temps les formes nationales des noms (dans l'écriture nationale) lorsqu'elles existent. L'emploi d'ordinateurs avait facilité l'établissement des nomenclatures mais un plus grand effort était nécessaire pour préparer les données destinées à l'ordinateur.

45. Les nomenclatures nationales de la République fédérale d'Allemagne (Niegersachsen) et de l'Autriche ont été examinées et leur intérêt a été très généralement reconnu 9/. Ces deux nomenclatures appartenaient au type D (nomenclatures nationales à usage international) dans la classification donnée ci-dessus. L'Autriche a fait remarquer que sa nomenclature a été établie de façon pleinement conforme à la recommandation E de la résolution 4 de la première Conférence, et notamment aux dispositions facultatives de ladite recommandation 10/. Ces dispositions prescrivaient l'emploi des symboles adoptés par l'Association phonétique internationale et, de ce fait, la nomenclature avait dû être établie par des méthodes non automatiques. Il était envisagé de publier une mise à jour à intervalles de moins de 10 ans.

---

8/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 14 et 17.

9/ Voir E/CONF.69/L.42/Add.1 et E/CONF.69/L.73.

10/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

46. Le Libéria et d'autres pays ont fait remarquer que la situation en Afrique était très différente de celle que connaissaient la République fédérale d'Allemagne et l'Autriche. Les différents alphabets romains de l'Europe s'écrivaient depuis longtemps selon des orthographes normalisées, de sorte qu'il n'était pas nécessaire qu'une nomenclature donne plus qu'un guide de prononciation. Dans de nombreux pays d'Afrique, au contraire, en raison du grand nombre de langues non écrites, l'orthographe n'avait pas encore été normalisée. Un organisme national s'occupant des noms géographiques ne pouvait souvent mieux faire que de prendre les noms recueillis sur le terrain et les placer directement dans la nomenclature. Dès lors, avant toute question de prononciation, une nomenclature devait, pour pouvoir être utilisée, contenir un exposé des règles retenues pour la graphie des noms, puisque c'était dans les nomenclatures (plutôt que dans les cartes) que ces noms faisaient l'objet d'une première normalisation.

47. Il a été convenu que des directives concernant la graphie et la prononciation des noms d'une nomenclature pourraient être incorporées dans le chapitre introductif. Les problèmes techniques que pose l'indication de la prononciation ont été renvoyés au Groupe d'experts pour étude approfondie.

48. Le contenu et les caractéristiques de la nomenclature mondiale sommaire des Nations Unies (à l'usage international) en un ou deux volumes ont été examinés ainsi que l'échelle des cartes de référence à utiliser pour l'établir. La Conférence a prié le Groupe d'experts d'entreprendre une étude plus détaillée de la question.

49. L'emploi éventuel d'une nomenclature du Board on Geographic Names des Etats-Unis, modifiée par le pays intéressé, pour l'établissement de nomenclatures internationales provisoires a été examiné, et le Groupe d'experts a été prié de continuer à étudier la question.

50. La nomenclature de la République fédérale d'Allemagne (E/CONF.69/L.42/Add.1) qui ne contient que des données descriptives codées pour être traitées et sorties sur ordinateur, constituait un exemple remarquable de ce type de nomenclature; des renseignements complémentaires sur son efficacité seraient périodiquement communiqués au Groupe d'experts. La République fédérale d'Allemagne s'est également engagée à informer le Groupe d'experts des problèmes ou avantages qui apparaîtraient au cours du processus de mise à jour des fichiers de noms et lors de l'établissement de versions révisées.

51. Les Etats-Unis d'Amérique ont présenté les grandes lignes du Système d'information sur les noms géographiques, reposant sur l'emploi de l'ordinateur, qui a été mis au point par le Service d'études géologiques des Etats-Unis pour le traitement des noms nationaux. Le système pourrait fournir, à la demande, des informations à jour, en caractères majuscules et minuscules, sur divers supports de sortie, tels que feuilles de sortie d'imprimantes, tube cathodique, microfilms, microfiches, bandes magnétiques, disques ou cartes perforées.

52. Le Canada a annoncé que des travaux considérables avaient été réalisés, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial, en matière de traitement automatique des noms géographiques et de production de nomenclatures au moyen de techniques informatiques.

53. Le Nigéria a annoncé qu'une nouvelle édition de la nomenclature des noms géographiques du Nigéria avait été établie et présentée à la sixième session du Groupe d'experts. Cette nomenclature avait été révisée afin d'adopter les noms

locaux et de prendre en compte certaines modifications administratives et était sur le point d'être publiée. Le Libéria a mentionné la deuxième édition de sa nomenclature.

### Décisions de la Conférence

54. Sur les recommandations de la Commission II, la Conférence a adopté des résolutions portant sur le mode de présentation des nomenclatures internationales (résolution II) et sur le traitement automatique des données (résolution 3).

### RAPPORT DE LA COMMISSION III

#### Exonymes (point 13 de l'ordre du jour)

##### Définition des exonymes

55. Les participants ont reconnu qu'il était difficile de parvenir à une définition satisfaisante du terme "exonyme" mais qu'il était évident que pour appliquer la résolution 28 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 11/, il ne fallait pas inclure dans les listes d'exonymes les noms dont l'orthographe ne différait de la forme initiale que par la modification ou l'omission de signes diacritiques, ni les formes dans lesquelles le terme générique initial avait été traduit. De même, il fallait exclure de ces listes les formes de noms dérivées ou qui diffèrent de la forme initiale par l'adjonction de désinences (cas grammatical, etc.) nécessaires dans certaines langues et celles qui résultent d'une déclinaison et de l'adjonction d'un suffixe. Il a été convenu cependant que ces exceptions ne devaient pas être considérées comme invalidant le principe général, reconnu à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, selon lequel les noms normalisés sur le plan national, y compris tous les signes diacritiques, devaient être respectés. L'avis a été en outre exprimé que la transcription d'un nom à partir d'un système d'écriture vers un autre, en tant que telle, ne devait pas en règle générale être considérée comme constituant une "exonymisation". La Pologne a fait observer que les listes d'exonymes au sens ci-dessus ne devaient pas comprendre les formes dérivées ou traduites d'usage courant.

##### Réduction du nombre d'exonymes

56. Le principe de la réduction progressive du nombre d'exonymes a été réaffirmé. Néanmoins, on a souligné la difficulté qu'il y a à définir les critères et les normes déterminant le choix des exonymes à supprimer. Un certain nombre de pays ont présenté des documents dans lesquels les exonymes étaient classés selon leur nature et leur degré d'utilisation. Le Président a trouvé particulièrement intéressante la classification en cinq catégories faite par l'Espagne :

1. Le nom officiel n'est jamais utilisé sous sa forme écrite ou orale.
2. Le nom local officiel n'est utilisé que dans un nombre de cas limité.
3. L'usage varie selon la formation de l'utilisateur.

---

11/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 17.

4. Le nom est utilisé dans un nombre de cas limité, uniquement en littérature.

5. Il n'existe que dans les sources anciennes (cartes, etc.).

57. L'Arabie saoudite, l'Autriche, la Bulgarie, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, le Guatemala, la Malaisie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie, la Turquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont dit qu'ils avaient au moins établi des listes partielles des exonymes utilisés dans leurs principales langues respectives.

58. Il avait été décidé d'étudier plus avant le problème de la réduction progressive du nombre d'exonymes, compte tenu de la classification des types d'exonymes proposée et des différences structurelles des langues (telles qu'énoncées dans les documents E/CONF.69/L.68 et L.121). Il appartiendrait au Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques d'étudier cette question, en collaboration avec les pays et/ou les divisions qui ont oeuvré dans ce domaine. Il était souhaitable de poursuivre l'établissement des listes provisoires d'exonymes par pays pendant la période qui s'écoulerait d'ici la quatrième Conférence.

#### Possibilité de réduire le nombre d'exonymes

59. Il a été souligné que la réduction du nombre d'exonymes et leur remplacement dans l'usage par des formes nationales ou locales se heurtait - et continuerait vraisemblablement de se heurter - à une vive résistance de la part des personnes qui employaient ces exonymes. Il importait d'avoir une idée du succès éventuel des efforts visant à réduire le nombre d'exonymes, de manière à ne pas rendre inutiles les travaux entrepris dans ce domaine dans les différents pays. Il a donc été proposé de procéder à des études et à des essais pour évaluer le succès des diverses tentatives visant à faire entrer la forme locale des noms géographiques dans l'usage général aux différents niveaux : école, moyens de communication de masse, etc. Chaque pays serait le mieux placé pour procéder à une évaluation de l'emploi des noms étrangers sur son propre territoire.

#### Noms des Etats nouveaux

60. Il a été proposé que lors de la création d'un Etat nouveau, on insiste pour que la forme nationale du nom géographique soit utilisée, à l'exclusion de tous les exonymes. Cependant, certains pays ont vu des obstacles à l'application de ce principe général. Après discussion, un projet de résolution sur la question a été proposé pour adoption par la Conférence.

#### Politiques, méthodes et coopération relatives à la nomenclature des détails topographiques échappant à une souveraineté unique (point 14 de l'ordre du jour)

#### Détails communs à deux pays au moins [point 14 a)]

61. Le Nigéria appelé l'attention sur la nécessité de réviser la résolution 25 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques <sup>12/</sup> pour tenir compte du cas où deux pays utilisant la même langue ne parviennent pas à s'accorder sur un nom unique. Un projet de résolution en ce sens

---

<sup>12/</sup> Ibid., p. 16.

a été recommandé pour adoption. Il a été noté que le document E/CONF.69/L.50, présenté par la République démocratique allemande, contenait une description détaillée des procédures spécifiques à suivre dans la République démocratique allemande pour le traitement des noms géographiques de détails topographiques communs à deux pays au moins.

Détails marins et sous-marins [points 14 b) et c)]

62. M. Randall (Etats-Unis d'Amérique) a résumé les travaux effectués depuis la dernière Conférence par le Groupe de travail sur les détails sous-marins et marins - organe du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques - dont il est responsable. Il a appelé l'attention sur le programme du Groupe, exposé à l'annexe II (p. 13 et 14 de la version anglaise) du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur sa sixième session, tenue à New York en 1975 (ESA/RT/C/GN/4). Dans ce rapport, les membres du Groupe étaient invités à examiner les politiques et les principes, ainsi qu'une formule de proposition de noms adoptée par le Bureau des noms géographiques des Etats-Unis, afin de déterminer s'ils pourraient servir de modèle international, à établir une liste de termes et de définitions pour les détails sous-marins et à préparer une liste de termes et de définitions correspondants dans d'autres langues. Les activités du Groupe de travail étaient décrites dans le document E/CONF.69/L.24, qui présentait aussi plusieurs recommandations à la Conférence pour examen. Ces recommandations étaient fondées sur des suggestions présentées par plusieurs membres du Groupe de travail et comprenaient en particulier : des directives pour la normalisation des noms de détails marins et sous-marins, une formule à utiliser pour proposer des noms et une liste de termes et de définitions concernant les détails sous-marins. La Commission a approuvé le rapport, sous réserve que ces recommandations soient coordonnées avec celles de l'Organisation hydrographique internationale (OHI). La Hongrie s'est référée à sa communication (E/CONF.69/L.28), qui avait trait au programme du Groupe de travail et contenait diverses suggestions concernant la validité des principes et de la formule de proposition de noms adoptés par le Bureau des noms géographiques des Etats-Unis. M. Randall a fait observer que bon nombre des observations faites à ce sujet n'étaient plus valables en raison des mesures signalées dans le document E/CONF.69/L.24. Il a été reconnu que la recommandation tendant à coordonner les programmes du Groupe d'experts et ceux de l'OHI, formulée par la Hongrie et par d'autres délégations, était bien fondée.

63. La Hongrie a mentionné les différences qui existaient dans l'utilisation courante des noms de détails sous-marins et a dit qu'il était souhaitable de les normaliser.

64. L'amiral Kapoor (OHI) a dit combien il était satisfait du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies en matière de normalisation des noms de détails marins et sous-marins. Il a informé la Commission que l'OHI serait heureuse de coopérer pleinement à ce travail. En décrivant brièvement les activités de l'OHI en matière de normalisation des cartes marines et d'autres publications hydrographiques, il s'est référé en particulier au programme international de cartographie marine. En tant qu'observateur de l'OHI, il a informé la Commission qu'il existait un certain nombre de comités techniques s'occupant de normalisation et qu'il était prévu de constituer un groupe de travail pour revoir et mettre à jour la "Special Publication No 23", qui traitait des limites des mers et des océans. A ce propos, il a remercié les auteurs du document E/CONF.69/L.101 de leur très utile contribution, qui serait dûment prise en considération lors de la révision de cette publication. S'agissant du document E/CONF.69/L.100,

l'amiral Kapoor a dit que la nomenclature avait été établie pour un usage international par des savants et des hydrographes dans le cadre du programme commun Organisation hydrographique internationale/Commission océanographique intergouvernementale pour la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO). Cette nomenclature avait reçu l'approbation du Comité de la GEBCO et de la Conférence hydrographique internationale.

65. Le Président s'est félicité des résultats de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation hydrographique internationale et plusieurs pays ont insisté sur le fait que la nécessité d'élargir cette coopération présentait une certaine urgence. Le Royaume-Uni a formulé l'avis que ni le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques ni la présente Conférence ne pouvaient résoudre les problèmes liés aux limites des mers et des océans sans maintenir des contacts étroits avec l'OHI. Les Etats-Unis ont exprimé le même point de vue, appelant l'attention sur la nécessité d'effectuer à l'avenir des études sur l'identification et la dénomination des détails océaniques. La Commission a reconnu la nécessité d'une normalisation internationale des noms, une fois que les limites des mers et des océans auraient été révisées et que le document "Special Publication No 23", dont la révision était envisagée, aurait été mise à jour.

66. Le représentant des Etats-Unis a cité un ouvrage contenant une liste de noms de détails sous-marins approuvés par le Bureau des noms géographiques des Etats-Unis depuis la publication de la dernière nomenclature des détails sous-marins en 1971. Diffusée sous la cote E/CONF.69/L.110, cette liste complétait la nomenclature et faisait partie d'une nouvelle série qui serait envoyée périodiquement aux organisations intéressées.

67. En réponse à une question concernant la possibilité de créer une autorité internationale chargée d'approuver les noms de détails sous-marins, le Président a fait observer que si les pays respectaient les procédures normalisées pour dénommer ces détails et s'ils informaient les autres pays, aucun organisme unique ne serait nécessaire.

#### Détails extra-terrestres [point 14 d)]

68. Le Président a résumé la situation actuelle et rendu compte des travaux accomplis par le Groupe de travail des détails extra-terrestres du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques <sup>13/</sup> entre la deuxième et la troisième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Un arrangement de travail avait été élaboré avec l'Union astronomique internationale (UAI). Le Président du Groupe de travail de l'UAI chargé de la banque des noms des détails planétaires extra-terrestres avait participé à une séance de la sixième session du Groupe d'experts à New York, en 1975. Le Président de ce groupe de travail du Groupe d'experts avait ensuite assisté à une réunion du Groupe de travail de l'UAI à Moscou.

69. Dans le document E/CONF.69/L.33, les Etats-Unis indiquaient que le Bureau des noms géographiques des Etats-Unis avait créé un Comité consultatif des noms de détails extra-terrestres, qui avait notamment pour rôle de mettre à la disposition des organismes de publication les noms approuvés par l'UAI.

---

<sup>13/</sup> Voir le rapport du Groupe de travail des détails extra-terrestres, annexe III aux rapports du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur ses cinquième et sixième sessions (ESA/RT/C/GN/3 et 4); voir aussi E/CONF.69/L.33.

70. Le Royaume-Uni et d'autres pays ont émis l'opinion que l'utilisation du latin dans les noms extra-terrestres avait abouti à des traductions divergentes des termes utilisés et que, par voie de conséquence, chaque langue avait tendance à utiliser ses propres termes génériques pour désigner des détails extra-terrestres.

71. Certains pays, dont la Pologne et la Hongrie, avaient soumis des projets de liste de noms à utiliser pour désigner des détails extra-terrestres au Président du Groupe de travail du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, lequel les avait communiqués à l'Union astronomique internationale. L'Inde a indiqué qu'elle avait des noms à proposer pour désigner des détails extra-terrestres et elle a demandé qu'une formule de proposition soit incluse dans le rapport de la Commission et que l'organisme auquel la formule devait être envoyée soit désigné. La Grèce a insisté sur le fait qu'il importait que tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies participent au processus de dénomination des détails extra-terrestres.

72. Le Vice-Président a insisté sur la nature pluridisciplinaire des travaux relatifs à une nomenclature des détails extra-terrestres et a souligné la nécessité d'une étroite coopération entre les savants des différentes disciplines dans l'établissement d'une liste des entités à dénommer; il a en outre cité des cas où les termes et les définitions utilisés dans la description de surfaces planétaires induisaient en erreur, et il a estimé que les membres pourraient contribuer à préciser ces termes et définitions.

#### Décisions de la Conférence

73. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par la Commission III portaient sur les sujets suivants : les noms de pays (résolution 17), l'étude des exonymes (résolution 18), les listes d'exonymes (résolution 19), le nom des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (résolution 20), les noms des détails maritimes (résolution 21), les noms des détails sous-marins (résolution 22), et les noms des détails extra-terrestres (résolution 23).

#### RAPPORT DE LA COMMISSION IV

##### Systèmes d'écriture (point 15 de l'ordre du jour)

74. La Commission a accepté la proposition du Président tendant à prendre pour base de discussion le rapport du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, qui figure à l'annexe IV au rapport du Groupe d'experts sur sa sixième session, ainsi que les documents E/CONF.69/L.8, L.11, L.14, L.21, L.23, L.61, L.72, L.74, L.77 et L.92.

75. M. Breu (Autriche), Responsable du Groupe de travail, a présenté le rapport du Groupe (E/CONF.69/L.77); la Commission a ensuite examiné divers systèmes d'écriture et alphabets :

a) Amharique. Aucune modification n'a été signalée par le Gouvernement éthiopien depuis la deuxième Conférence.

b) Arabe. L'Arabie saoudite, l'Iraq et le Soudan ont annoncé qu'ils avaient accepté le système de Beyrouth modifié de 1972 pour la romanisation de l'arabe, en dépit de certaines insuffisances signalées par le Soudan dans le document E/CONF.69/L.95. Le Maroc a dit qu'il soumettrait une résolution tendant à amender le système de Beyrouth modifié en ce qui concerne les signes diacritiques utilisés.

c) Somali. Le Responsable du Groupe de travail a indiqué que puisque la Somalie avait adopté l'alphabet latin en 1973, la question du Somali n'était plus du ressort du Groupe de travail.

d) Grec. La Grèce a indiqué que des études avaient été réalisées, conjointement avec Chypre, sur un système de romanisation du grec. Eu égard à la complexité des nombreux aspects du problème, aucune proposition finale n'était encore prête pour être soumise à la Commission. Les travaux se poursuivraient néanmoins et on prévoyait qu'un système serait mis au point à temps pour la prochaine réunion du Groupe d'experts. Chypre s'est totalement associée à la déclaration de la Grèce.

e) Bulgare. La Bulgarie a indiqué qu'elle soumettrait une résolution visant à modifier et remplacer en partie la résolution 5 de la deuxième Conférence 14/.

f) Mongol. M. Földi (Hongrie) a indiqué que comme aucun renseignement nouveau n'avait été reçu de l'Académie des sciences de la Mongolie, la situation était la même que lors de la deuxième Conférence.

g) Coréen. M. Földi a indiqué qu'un système de romanisation était officiellement utilisé dans la République populaire démocratique de Corée. Il a également été signalé que le système du Ministère de l'éducation était officiellement utilisé dans la République de Corée pour les panneaux routiers, les noms des gares et les cartes à petite échelle. Le système McCune-Reischauer était aussi largement utilisé pour la romanisation des noms coréens. Eu égard à l'existence de ces trois systèmes de romanisation pour le même alphabet, il a été suggéré qu'aucune décision ne soit prise à la troisième Conférence.

h) Birman. Aucun changement n'a été signalé depuis la deuxième Conférence en ce qui concerne la romanisation du Birman.

i) Maldivien. Aucun changement n'a été constaté depuis la deuxième Conférence.

j) Alphabets non latins de l'URSS. L'URSS s'est référée au document E/CONF.69/L.21 et a expliqué que les systèmes qui y étaient décrits étaient à l'étude en URSS. Les noms géographiques figurant sur les cartes et dans les atlas avaient été romanisés d'après le système de l'Académie des sciences de l'URSS (1951-1956), qui continuerait d'être utilisé pour le moment. On prévoyait qu'un système unique de romanisation serait élaboré pour la fin de 1977 ou le milieu de 1978. Le nouveau système serait alors disponible pour évaluation par le Groupe d'experts.

k) Hébreu. Aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne la romanisation des noms géographiques hébreux depuis l'adoption de la résolution 9 de la deuxième Conférence 15/.

---

14/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 12 et 13.

15/ Ibid., p. 13.

l) Alphabets cyrilliques yougoslaves. La Yougoslavie a indiqué qu'elle soumettrait une résolution, fondée sur le document E/CONF.69/L.87, visant à développer la résolution 6 de la deuxième Conférence 16/.

m) Japonais. Aucun fait nouveau n'étant intervenu depuis la deuxième Conférence, le représentant du Japon a dit qu'il ne s'attendait pas qu'il soit possible d'adopter un système unique de romanisation; cependant, le système Kunrei serait préféré aux autres systèmes car il était plus conforme à la structure phonétique de la langue japonaise.

n) Khmer. Aucun changement n'avait été constaté depuis l'adoption de la résolution 10 de la deuxième Conférence 17/.

o) Laotien. Aucun changement n'avait été signé depuis la deuxième Conférence.

p) Persan. L'Iran a résumé les conclusions des trois réunions de la Division de l'Asie du Sud-Ouest, qui avaient pour objet de réduire les différences existant dans la translittération du persan. Un compte rendu détaillé en serait donné au Groupe d'experts, pour compléter l'étude.

q) Thaï. Aucun changement n'avait été constaté depuis l'adoption de la résolution 14 de la première Conférence 18/.

r) Chinois. La Chine a soumis un projet de résolution sur la romanisation des noms géographiques chinois, pour examen par la Commission. Après une discussion assez longue, au cours de laquelle la Chine a expliqué que l'alphabet chinois (Pinyin) était largement utilisé aujourd'hui en Chine, on s'est généralement accordé à reconnaître que le Pinyin devrait être adopté comme système international pour la romanisation des noms géographiques chinois. IL a aussi été convenu qu'il y aurait, après l'introduction du Pinyin, une période de transition limitée au cours de laquelle il faudrait employer aussi les autres systèmes existants. La Commission a rejeté un amendement au projet de résolution, proposé par les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni sur la base du document E/CONF.69/L.129, qui tendait à ajouter un texte au projet de résolution; le projet de résolution, tel qu'il a été soumis par la Chine, a été recommandé pour adoption à la Conférence avec des amendements.

s) Pachto et Dari. L'Afghanistan a signalé que l'Académie Pachto avait adopté un système de romanisation du pachto et du dari (voir document E/CONF.69/L.86). Les systèmes de romanisation utilisés pour les anciennes cartes n'étaient plus employés et étaient désormais remplacés par le nouveau système. Le Pakistan a déclaré qu'il aimerait continuer à utiliser l'actuel système Huntérien, jugé satisfaisant, et qui devrait être accepté pour la translittération des noms géographiques pachto et dari concernant le Pakistan.

---

16/ Ibid., p. 13.

17/ Ibid., p. 13.

18/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 15.

t) Langues du groupe indien. L'Inde a indiqué qu'elle soumettrait une résolution visant à rectifier certaines erreurs d'impression figurant dans les tableaux de translittération des langues de l'Inde publiés dans le rapport de la deuxième Conférence 19/, à apporter des modifications à ces tableaux et à ajouter une note au tableau relatif au tamoul.

76. En réponse à une question de la Malaisie concernant le caractère inacceptable de la frontière internationale entre la Chine et la Malaisie figurant dans l'Atlas de la République populaire de Chine de 1977, le Président a précisé que la Conférence s'occupait uniquement de la normalisation des noms géographiques. Les autres questions, par exemple celles concernant les frontières internationales, ne devaient donc pas être discutées, et cette optique a été acceptée. La délégation chinoise a souscrit à la déclaration du Président, et a fait observer que la Chine faisait distribuer aux participants à la Conférence des exemplaires de l'"Atlas de la République populaire de Chine" établi en graphie phonétique chinoise afin qu'ils puissent avoir un document sur les noms géographiques dans le système Pinyin; il n'appartenait pas à la Conférence de se prononcer sur cet atlas. Le tracé de la frontière internationale de la Chine, tel qu'il est indiqué sur l'Atlas de la République populaire de Chine était fondé. Il a été toujours affirmé qu'en cas de désaccords sur la question des frontières entre pays voisins, il fallait rechercher une solution raisonnable par voie de consultations amicales.

#### Décisions de la Conférence

77. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par le Comité IV portent sur les sujets suivants : la romanisation des noms géographiques chinois (résolution 8), la romanisation des caractères arabes (résolution 9), l'alphabet cyrillique bulgare (résolution 10), les alphabets serbo-croate et macédonien de Yougoslavie (résolution 11), la translittération en écriture romaine et devanagari des langues du Groupe indien (résolution 12), la romanisation de l'alphabet hébreu (résolution 13) et le système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non roman (résolution 25).

#### RAPPORT DE LA COMMISSION V

##### Coopération internationale (point 16 de l'ordre du jour)

78. Au cours de la discussion, la Commission s'est référée aux documents suivants :
- a) Rapports des divisions linguistiques et géographiques (E/CONF.69/L.5, L.7, L.25, L.32, L.75, L.76 et L.108).
  - b) Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur sa sixième session (1975) (ESA/RT/C/GN/4, par. 16 et 25 et par. 4 b) de l'annexe II.
  - c) Résolutions 1, 5, 6 et 7 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 20/.

---

19/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II. Documents techniques (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.I.4), p. 127 à 172.

20/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 10 à 13.

d) Résolutions 2, 3, 4, 13, 15, 17, 19, 20, 23, 26, 27, 32, 33, 37 et 38 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 21/.

e) Documents E/CONF.69/L.36, 66, 70, 71, 89 et 100.

79. Le Président a suggéré que la Commission passe en revue les mesures prises aux première et deuxième Conférences ainsi qu'aux diverses sessions du Groupe d'experts, afin de voir les modifications et/ou les adjonctions qui pourraient être nécessaires. Il faudrait également déterminer si les questions relevant du point 16 qui intéressaient d'autres Commissions devraient être renvoyées à ces mêmes commissions pour suite à donner ou pour suite à donner en commun.

80. Le Président a signalé que le Groupe d'experts avait apporté quelques modifications au nombre et à la composition de ses divisions depuis la deuxième Conférence. Les pays qui participaient à la Conférence pour la première fois ont été invités à examiner à quelle division ils souhaiteraient être associés. Après un long débat sur la possibilité que l'ONU prenne à sa charge les dépenses des experts participant aux sessions que le Groupe d'experts tient tous les deux ans, il a été estimé que les délégations devraient essayer, par les voies gouvernementales, de soumettre ce problème à une session du Conseil économique et social.

81. Le représentant de la France a présenté des commentaires concernant la liste de noms de pays établie par le Groupe d'experts. Après avoir écouté les observations du Chef de la Section de terminologie et de documentation technique du Département des conférences et des services généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, la Commission a décidé que le Groupe d'experts achèverait ce travail en collaboration avec le Service de terminologie, Division de traduction, Département des conférences du Secrétariat de l'ONU. Un projet de résolution a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.3).

82. S'agissant de la crédibilité, les participants se sont accordés à reconnaître qu'il était souhaitable de fournir des renseignements sur l'exactitude des noms figurant dans les documents constituant une source de noms géographiques (y compris les cartes, par exemple) pour savoir s'ils avaient été recueillis sur le terrain, tirés de documents, etc. Un projet de résolution élaboré en collaboration avec la Commission II a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.1).

83. La question de la difficulté qu'il y a à fournir des renseignements sur la prononciation des noms géographiques normalisés à l'échelon national dans un système d'écriture non phonétique a été examinée. Un projet de résolution élaboré en collaboration avec la Commission II a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.4).

84. Au cours du débat sur le champ d'application et la mise au point de procédures concernant l'échange d'informations, il a été noté que de nombreux aspects de la question étaient traités par la Commission II au titre du point 9 de l'ordre du jour (stages de formation). Référence ayant été faite aux résolutions 5 de la première Conférence et 32 de la deuxième Conférence concernant la diffusion des décisions des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques, ainsi qu'à la recommandation contenue dans la résolution 32 et tendant à ce que le Secrétariat

---

21/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 12 à 19.

de l'Organisation des Nations Unies distribue la documentation qu'il pourra recevoir, il a été noté que le Secrétariat de l'ONU diffuserait des renseignements sur cette documentation mais ne distribuerait pas la documentation elle-même. Le Président a instamment prié les représentants, à leur retour dans leurs pays respectifs, de créer des filières leur permettant de recevoir les documents de l'ONU relatifs aux noms géographiques à mesure qu'ils sont communiqués à leurs pays. Se référant à la résolution 15 de la deuxième Conférence, M. E. Meynen a annoncé que sa bibliographie devait être publiée vers la fin de 1977. Des exemplaires en seraient envoyés à titre gracieux aux représentants participant à la Conférence. Il a été souligné en outre qu'il était souhaitable que les pays se consultent avant que l'un d'eux établisse une nomenclature portant sur un autre pays.

85. Il a été pris note avec satisfaction de la productivité croissante des réunions organisées au niveau des divisions et entre divisions et des travaux entrepris en coopération. Un projet de résolution encourageant la poursuite et l'élargissement de ces activités a été soumis à la Conférence pour approbation (E/CONF.69/C.V/L.2).

86. Au cours du débat sur les problèmes d'assistance technique, qui constituent le thème de la résolution 6 de la première Conférence et de la résolution 27 de la deuxième Conférence, le Secrétaire exécutif a expliqué qu'il était possible d'obtenir une assistance technique par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sous les formes suivantes : a) experts ou conseillers, b) matériel et c) bourses de perfectionnement.

87. Le représentant de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) a fait une brève déclaration sur les relations de cette organisation avec le Groupe d'experts dans les travaux de nomenclature maritime que la Commission III était en train d'examiner en détail. M. Randall, représentant l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH), a fait un bref exposé sur les travaux de l'Institut du point de vue de leurs incidences sur les noms et la terminologie géographiques. Le Président a indiqué que, comme le lui avait demandé le Groupe d'experts, il avait écrit à l'Union postale universelle (UPU) en manifestant son intérêt pour une collaboration. L'UPU avait répondu que son organisation était telle qu'il était impossible d'envisager une possibilité de coopération utile avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Le Président devait encore prendre contact avec l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), ainsi que le recommandait la résolution 38 de la deuxième Conférence.

88. S'agissant de la partie de la résolution 26 de la deuxième Conférence relative aux conventions internationales, le Groupe d'experts avait examiné cette question et avait conclu qu'il n'était pas souhaitable de poursuivre plus avant l'idée de conventions.

89. Aucun progrès n'a été signalé en ce qui concerne la coopération avec les moyens d'information.

90. La réaffirmation des résolutions ci-après a été recommandée : résolution 6 de la première Conférence et résolutions 13, 17, 20, 27, 32, 35 et 38 de la deuxième Conférence.

## Décisions de la Conférence

91. Sur recommandation de la Commission V, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les sujets suivants : crédibilité des noms géographiques dans les documents (résolution 4); activités et réunions des divisions (résolution 5); liste des noms de pays (résolution 6); aides pour la prononciation (résolution 7).

### III. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE

#### 1. Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

##### La Conférence,

Notant l'importance et la nécessité pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre les travaux relatifs à la normalisation des noms géographiques, à l'échelon national aussi bien qu'international,

Notant en outre l'importante contribution apportée par la troisième Conférence ainsi que celle des première et deuxième Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

1. Remercie le Gouvernement iranien de son offre d'accueillir la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

2. Recommande au Conseil économique et social que la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tienne en Iran au plus tard dans le courant du premier semestre de 1982.

#### 2. Mode de présentation des nomenclatures internationales établies par les pays

##### La Conférence,

Notant que plusieurs pays ont établi ou établiront des nomenclatures nationales de leurs noms géographiques normalisés,

1. Recommande que dans ce type de nomenclature, la page de titre et tous les renseignements nécessaires soient rédigés dans la (les) langue(s) officielle(s) du pays intéressé et dans une ou plusieurs des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La page de titre devrait porter les indications ci-après (compléter avec le nom du pays intéressé) :

"Séries de nomenclatures nationales des Nations Unies

---

Publiée par (titre officiel de l'organisme s'occupant des noms géographiques)  
[de, du, ...]

Adoptée pour usage officiel par (organisme s'occupant des noms géographiques)  
[de, du, ...]

---

Etablie, dans toute la mesure du possible, conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies concernant les nomenclatures nationales."

2. Recommande en outre que dans l'introduction à ce type de nomenclature il soit fait référence à la recommandation E contenue dans la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 22/.

### 3. Traitement automatique des données

#### La Conférence,

Considérant l'importance de la résolution 3 de la première Conférence 23/ et de la résolution 30 de la deuxième Conférence sur la normalisation des noms géographiques 24/,

Prenant note des projets concernant la publication de nomenclatures sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, y compris d'une nomenclature mondiale sommaire fondée sur les noms normalisés à l'échelon national,

Constatant l'emploi grandissant du traitement automatique des données pour la gestion de l'information relative aux noms géographiques et pour la production de nomenclatures,

1. Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques examine le problème de la compatibilité des systèmes sur les données (éléments d'information) 25/ relatives aux noms géographiques compilées par différents pays pour les nomenclatures et des systèmes de traitement automatique des données;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts reconnaisse l'importance de la compatibilité des supports de sortie du traitement automatique des données (comme les bandes magnétiques) de manière que les renseignements concernant les noms géographiques puissent être fournis aux utilisateurs internationaux sous une forme autre qu'imprimée.

---

22/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 12.

23/ Ibid., p. 10.

24/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 17.

25/ Les éléments d'information résultent de la séparation des données en catégories pour la présentation des nomenclatures en colonnes ou en lignes ou pour le codage descriptif des données à des fins de mise en page ou de traitement automatique.

#### 4. Crédibilité des noms géographiques dans les documents

##### La Conférence,

Considérant qu'il est souhaitable de fournir des renseignements à partir desquels les utilisateurs pourront juger de l'exactitude des noms géographiques contenus dans un document particulier constituant une source de noms géographiques,

1. Recommande que, dans ces documents, il soit indiqué si les noms en question ont été approuvés par l'organisme national s'occupant des noms géographiques ou ont un caractère provisoire. Dans l'un ou l'autre cas, il faudrait fournir le maximum de renseignements possible sur la source des noms, en indiquant par exemple, s'ils ont été recueillis sur le terrain, tirés de documents ou spécialement attribués;

2. Recommande en outre, d'indiquer aussi le degré d'exactitude des noms, de préciser s'ils sont complets et d'usage courant et, le cas échéant, de citer les documents antérieurs désormais périmés quant aux noms.

#### 5. Activités et réunions des divisions

##### La Conférence,

Ayant pris en considération la résolution 7 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 26/ et la résolution 19 de la deuxième Conférence 27/,

Prenant aussi en considération la productivité croissante des réunions organisées au sein des divisions et entre elles et des travaux entrepris en coopération dont il a été fait état à la Conférence,

Recommande que les divisions poursuivent et élargissent ces activités et communiquent à la Section de cartographie du Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies des rapports sur les réunions à mesure qu'elles se tiennent, sur les accords à mesure qu'ils sont réalisés et sur les programmes entrepris en coopération à mesure qu'ils sont lancés.

#### 6. Liste des noms de pays

##### La Conférence,

Considérant qu'un groupe de travail du Groupe d'experts des noms géographiques a presque terminé une liste multilingue des noms de pays 28/,

---

26/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

27/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 15.

28/ Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur sa sixième session (ESA/RT/C/GN/4), Annexe VII.

Notant que le Service de terminologie de la Division de traduction du Département des conférences du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est aussi concerné par cette question et les questions connexes,

1. Recommande que le Groupe d'experts pour les noms géographiques termine la liste des noms de pays à laquelle il travaille;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts étudie simultanément les moyens de coordonner ses travaux avec ceux d'autres services ou départements du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Service de terminologie.

#### 7. Aides pour la prononciation

##### La Conférence,

Notant que le transfert des noms d'un système d'écriture à un autre serait facilité par des renseignements sur la prononciation,

Reconnaissant que dans la pratique il est difficile d'indiquer des prononciations précises mais qu'il est possible de fournir des indications sur les prononciations approximatives susceptibles d'être comprises dans l'écriture d'arrivée,

Recommande que le Groupe d'experts examine la nature et la conception des recherches et des expériences qui pourraient aider à établir la gamme des prononciations compréhensibles.

#### 8. Romanisation des noms géographiques chinois

##### La Conférence,

Reconnaissant que l'alphabet phonétique chinois est le système officiel de la Chine pour la translittération en caractères latins et que les règles de translittération des toponymes chinois à l'aide de l'alphabet phonétique chinois ont été rédigées en Chine,

Notant que l'alphabet phonétique chinois est bien fondé du point de vue linguistique et convient très bien à la romanisation des noms géographiques chinois, qu'un Atlas de la République populaire de Chine en graphie phonétique chinoise, une Nomenclature des noms géographiques chinois en graphie phonétique chinoise (avec les graphies usuelles en anglais) et d'autres documents ont déjà été publiés en Chine et que l'alphabet susmentionné est déjà largement utilisé,

Considérant qu'il est tout à fait possible d'adopter l'alphabet phonétique chinois (Pinyin) pour la romanisation à l'échelon international des noms géographiques chinois moyennant une période de transition appropriée,

Recommande que l'alphabet phonétique chinois (Pinyin) soit adopté comme système international pour la romanisation des noms géographiques chinois.

#### 9. Romanisation des caractères arabes

##### La Conférence,

Considérant l'importance qu'il y a à élaborer un système unique pour la translittération de l'arabe en caractères latins,

Considérant les efforts accomplis en ce qui concerne la translittération et les résultats obtenus par la Conférence de Beyrouth (1971), ainsi que les modifications apportées au système de Beyrouth lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Notant les difficultés d'ordre technique et pratique rencontrées dans l'application du système de Beyrouth modifié 29/,

Recommande que la Division arabe se réunisse et étudie la proposition marocaine en vue de parvenir à une solution aux fins de présentation au Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques à sa huitième session.

#### 10. Caractères cyrilliques bulgares

##### La Conférence,

Considérant que la résolution 5 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 30/ n'est plus appropriée,

Recommande de la remplacer par le texte ci-après :

##### "La Conférence,

Notant qu'en 1972 la Bulgarie a adopté le système de translittération et de transcription des noms géographiques bulgares en écriture latine, qui a été établi par le Conseil de l'orthographe et de la transcription des noms géographiques de Sofia et qui est utilisé depuis lors,

Considérant qu'un grand nombre de noms géographiques bulgares ont fait l'objet d'une translittération conforme à ce système,

Reconnaissant aussi que, dans le cas des caractères cyrilliques bulgares, seul un système normalisé unique répond aux besoins de la normalisation internationale des noms géographiques,

Recommande que le système de translittération et de transcription des noms géographiques bulgares en écriture latine, qui figure à l'annexe A ci-après, soit adopté comme système international de romanisation des noms géographiques bulgares."

---

29/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, p. 32.

30/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 12 et 13.

ANNEXE

1	А а	А о	11	Н н	К к	21	Ф ф	Ф ф
2	Б б	В в	12	Л л	Л л	22	Х х	Н н
3	В в	У у	13	М м	М м	23	Ц ц	С с
4	Г г	Г г	14	Н н	Н н	24	Ч ч	Ї ї
5	Д д	Д д	15	О о	О о	25	Ш ш	Ѕ ѕ
6	Е е	Е е	16	П п	Р р	26	Щ щ	Ї ї
7	Ж ж	Ѕ ѕ	17	Р р	Р р	27	Ъ ъ	А а
8	З з	З з	18	С с	С с	28	Ь ь	Ј ј
9	И и	І і	19	Т т	Т т	29	Ю ю	Ју ју
10	Й я	Ј ј	20	У у	У у	30	Я я	Ја ја

. 11. Alphabets cyrilliques serbo-croate et macédonien  
de la Yougoslavie

La Conférence,

Reconnaissant la nécessité de préciser la résolution 6 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 31/,

Reconnaissant en outre qu'en Yougoslavie, les alphabets cyrilliques serbo-croate et macédonien sont romanisés depuis longtemps dans les nomenclatures et les cartes officielles,

Recommande que les systèmes qui figurent dans l'annexe à la présente résolution soient adoptés comme systèmes internationaux de romanisation des alphabets cyrilliques serbo-croate et macédonien pour les noms géographiques concernant la Yougoslavie.

---

31/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

ANNEXE

Numero des lettres	Caracteres cyrilliques		Forme romanisee
	serbo-croate	Macédonien	
1	А а	А а	A a
2	Б б	Б б	B b
3	В в	В в	V v
4	Г г	Г г	G g
5	Д д	Д д	D d
6	Ђ ђ		Đ đ
7		Ѓ ѓ	G g devant c et h Đ đ dans les autres cas
8	Е е	Е е	E e
9	Ж ж	Ж ж	Ž ž
10	З з	З з	Z z
11		С с	Dz dz
12	И и	И и	I i
13	Ј ј	Ј ј	J j
14	К к	К к	K k
15	Л л	Л л	L l
16	Љ љ	Љ љ	Lj lj
17	М м	М м	M m
18	Н н	Н н	N n
19	Њ њ	Њ њ	Nj nj
20	О о	О о	O o
21	П п	П п	P p
22	Р р	Р р	R r
23	С с	С с	S s
24	Т т	Т т	T t
25	Ђ ђ		Ć ć
26		Ќ к	K k devant e et h Ć ć dans les autres cas
27	У у	У у	U u
28	Ф ф	Ф ф	F f
29	Х х	Х х	H h
30	Ц ц	Ц ц	C c
31	Ч ч	Ч ч	Č č
32	Џ џ	Џ џ	Dž dž
33	Ш ш	Ш ш	Š š

12. Translittération en caractères latins et devanagari  
des langues du Groupe indien

La Conférence,

Se référant à la résolution 11 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 32/,

Prenant note des rectifications et des amendements indiqués dans le document E/CONF.69/L.116,

Constatant en outre que la note relative au tamoul est maintenant devenue applicable,

Recommande l'adoption des tableaux de translittération en caractères latins et devanagari des langues du Groupe indien, reproduits dans le volume II, Documents techniques de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 33/ tels qu'ils ont été modifiés par le document E/CONF.69/L.116.

13. Romanisation de l'alphabet hébraïque

La Conférence,

Reconnaissant la nécessité de compléter la résolution 9 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 34/,

Reconnaissant en outre qu'en Israël, la romanisation est effectuée dans toutes les nomenclatures et les cartes officielles conformément au système mentionné dans le rapport de la deuxième Conférence,

Recommande que le système figurant en annexe à la présente résolution soit adopté en tant que système international pour la romanisation des noms géographiques à partir de l'alphabet hébreu.

---

32/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13 et 14.

33/ Ibid., vol. II.

34/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

## Annexe

### ROMANISATION DE L'ALPHABET HEBRAIQUE POUR LA TRANSLITTERATION ET LA PRONONCIATION

Dans les éditions en caractères latins des cartes publiées par le Service topographique d'Israël, les noms hébraïques sont transcrits selon les règles officielles qui ont été adoptées par la Knesset (Parlement) et publiées au Journal officiel No 519 du 23 janvier 1957. Ces règles sont énumérées ci-après. Elles sont accompagnées d'une introduction simplifiée aux règles de prononciation. C'est la prononciation "sepharade" utilisée en Israël qui est donnée. Sauf indication contraire, la valeur phonétique des lettres est approximativement la même qu'en français; la plupart des mots sont accentués sur la dernière syllabe. Pour de plus amples renseignements, voir "Transliteration of Geographical Names in the Topographic Maps of Israël" de N. Kadmon et M. Talmi, Survey of Israël, Cartographic Papers No 4, 1969 (hébreu, résumé en anglais). L'hébreu s'écrit de droite à gauche.

CONSONNES 1/

Lettre hebraïque	Forme finale	Nom de la lettre	Forme romanisée	Prononciation	Exemple
א		Alef	'	Muette 2/	Arbel, Be'eri ארבל, בארי
ב		Bet	b		Benaya בנאי
בּ		Vet	v		Yavor יבור
ג, ג'		Gimel	g	dur comme dans "gare"	Gedera גדרה
ד, ד'		Dalet	d		Dorot דורות
ה		He	h		Hadassim הדסים
ו		Waw	w	w, v 2/	Wardon ורדון
ז		Zayin	z		Zohar זהר
ח		Het	h	comme le ch de l'alle- mand "ach" mais guttural	Hjefa ח'פה
ט		Tet	t		Tira טירה
י		Yod	y		Yerushalayim ירושלים
כ	ך	Kaf	k		Karkur קרקור
כּ	ך	Khaf	kh	comme le ch de l'alle- mand "ach"	Nofekh נפקח
ל		Lamed	l		Lod לד
מ	ם	Mem	m		Magen מגן
נ	ן	Nun	n		Naftali נפתלי
ס		Samekh	s		Savyon סביון
ע		'Ayin	'	muette ou gutturale après voyelle	'Evron, Ma'on עברון, מעון
פ		Pe	p		Pattish פטיש
פּ	ף	Fe	f		Nof נוף
צ	ץ	Zadi	z	comme ts dans "tsé-tse"	Zefar צפאר
ק		Qof	q	k guttural	Qedma קדמה
ר		Resh	r	guttural	Reshef רשף
ש		Shin	sh	comme dans "short"	Shoval שובל
שׁ		Sin	s		Sadot סדות
ת, ת'		Taw	t		Tel Aviv תל-אביב

VOYELLES

Signe utilise	Nom de la voyelle	Transcription en caractères latins	Voyelles françaises correspondantes
-	Pattah	a	a de gare
ֿ	Hataf Pattah	a	a de gare
ֿ	Qamaz	a	a de gare
ֿ	Sheva	e	e de petit
ֿ	Segol	e	e de net
ֿ	Hataf Segol	e	e de net
ֿ	Zere	e, é	e de epee
ֿ	Hiriq	i	i de nid
ֿ	Hiriq Male	i	i de nid
ֿ	Holam	o	o de nord
ֿ	Holam Male	o	o de nord
ֿ	Qamaz Qatan	o	o de nord
ֿ	Hataf Qamaz	o	o de nord
ֿ	Shuraq	u	ou de roux
ֿ	Qabbug	u	ou de roux

## NOTES

1. L'insertion d'un point (daguesh hazaq) dans une consonne, sauf dans les lettres figurant dans la liste susmentionnée, redouble sa valeur. Aussi, les consonnes pointées sont-elles transcrites en caractères latins par des consonnes doubles (sauf pour le son qui est transcrit à l'aide des deux lettres sh).
2. Le signe ' (Aleph) sépare légèrement deux voyelles consécutives ou une consonne et une voyelle; au début d'un mot, il est omis dans la transcription.
3. N'apparaît jamais au début d'un mot.
4. En début de mot, ces lettres portent un point (daguesh qal).
5. Correspond au son w dans la prononciation orientale et au son v dans la prononciation occidentale.
6. Le signe c (c Ayin) sépare légèrement deux voyelles consécutives ou une consonne et une voyelle; il rend gutturale la voyelle qui le suit.
7. Il existe deux types de sheva (e muet) : le sheva quiescent (sheva nah) qui est omis dans la transcription et le sheva mobile (sheva nac) qui est représenté par un e et apparaît généralement en début de mot ou de syllabe.
8. Sur certaines cartes ainsi que dans le glossaire ci-après, le zere, quand il est accentué est transcrit par é.

## GLOSSAIRE DES TERMES GEOGRAPHIQUES APPARAISSANT DANS DES NOMS COMPOSES

La plupart des noms géographiques apparaissant dans les éditions en caractères latins des cartes du Service topographique d'Israël sont transcrits de l'hébreu. Un grand nombre de ces noms contiennent des termes géographiques dont les transcriptions sont indiquées ci-après. Le suffixe -t, qui apparaît à la fin des noms féminins se terminant par a, marque l'"état construit" (semikhout) qui lie un nom à son complément (lesquels, dans la plupart des cas, sont reliés en français par la préposition "de"). Ex. Horba=Ruine; Horbat Be'ér=Ruine du puits. Les formes plurielles figurant également sur les cartes sont également mentionnées. Le préfixe ha- ou parfois he- correspond à l'article défini.

Agam	lac
Aggan	bassin
'Arava ('Arvat)	plains
Bet	maison
Be'ér	puits
Berekha (t)	mare
Biq'a (t)	vallée
'Émeq	vallée
'En, pl. 'Enot	source
Gan	jardin
Gay (Gé)	vallée
Gesher	pont
Giv'a (t), pl. Giv'ot	colline
Har, pl. Haré	mont
Holot	sable, dunes
Horba (t), pl. Horvot (abbr. H.)	ruine(s)
Horesha (t)	bois
Kefar	village
Ma'agar	réservoir
Ma'ale	côte
Ma'avar	col
Makhtesh	cirque
Mappal	cascade,
Ma'yan	chutes
Mazoq, pl. Mezoqé	source
	falaise

Me'ara (t) pl. Me'arot	caverne, grotte
Mehlaf	alternance de monts et de vallées
Melcha (t)	marais salant, plage de vase
Mezad	fort
Mezuda (t)	forteresse
Midbar	désert
Mifraz	baie, golfe
Mishor	plaine
Mizpe	point d'observation
Nahal (abbr. N.)	ruisseau, torrent, cours d'eau, vallée
Qeren, pl. Qarné	pio
Qever	tombeau
Qiryat (t)	village
Rama (t), pl. Ramot	plateau
Rekhes	chaîne de montagnes
Rogem	tumulus de pierres
Rosh	cime, sommet
Sade (Sedé), pl. Sedot	champ
Shelufa (t)	embranchement
Tel	colline
Ya'ar, pl. Ya'arot	forêt
Yam	mer
Zomer	jonction
Zuq, pl. Zuqé	falaise

## 14. Glossaire de terminologie

### La Conférence,

Notant que les versions anglaise et française du Glossaire de terminologie (Glossary of technical terminology) 35/ sont presque terminées,

Notant en outre que la version espagnole exige un complément de travail car certaines définitions comportent des inexactitudes,

Notant également qu'il est nécessaire de mettre au point définitivement le Glossaire dans les trois langues,

1. Recommande que les pays de langue espagnole revoient l'actuelle version espagnole et proposent une version révisée au Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques envisage de réintroduire dans le Glossaire l'expression "national language" (langue nationale) 36/, et que le texte suivant soit ajouté à la définition du mot "exonym" (exonyme) : Conversion from one writing system to another does not, as a rule, result in exonyms (la conversion d'un système d'écriture à un autre n'entraîne pas, en règle générale, la formation d'un exonyme);

3. Recommande également que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques examine les adjonctions et les amendements qu'exige le texte actuel.

## 15. Stages de formation

### La Conférence,

Notant que quelques pays offrent ou envisagent d'offrir des stages de formation en toponymie,

Notant en outre que d'autres pays souhaitent acquérir des connaissances techniques en matière de recherche sur le terrain, de traitement dans les services compétents et de normalisation des noms géographiques,

1. Recommande qu'une préférence soit accordée aux candidats originaires de pays ou de divisions qui font savoir qu'ils se proposent d'offrir leurs propres stages,

2. Recommande en outre que les pays qui ont des programmes d'assistance technique mettent des compétences spécialisées à la disposition des pays qui le demandent et qui se proposent d'offrir des stages de toponymie, et qu'ils envisagent d'accorder une assistance financière aux candidats retenus pour participer à ces stages.

---

35/ Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, Documents techniques (publication des Nations Unies, à paraître), point 12 de l'ordre du jour.

36/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, p. 53.

## 16. Normalisation nationale

### La Conférence,

Considérant que la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a adopté la résolution 4 37/ concernant la normalisation nationale,

Considérant en outre que de nombreux pays ont un organisme national des noms géographiques dont le statut, la composition, les fonctions et les procédures sont nettement définis en ce qui concerne les noms géographiques officiellement normalisés,

Reconnaissant que ces organismes nationaux des noms géographiques ont élaboré des règles concernant les procédures officielles de normalisation,

Reconnaissant aussi que, selon la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, un nom normalisé est "a name which has the official sanction of a legally constituted entity" (un nom sanctionné officiellement par une entité légalement constituée) 38/,

Recommande que la phrase ci-après soit ajoutée à la recommandation A figurant dans la résolution 4 de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques :

"Il est recommandé que les changements apportés par d'autres autorités aux noms normalisés par l'organisme national des noms géographiques compétent ne soient pas reconnus par l'Organisation des Nations Unies."

## 17. Noms de pays

### La Conférence,

Reconnaissant qu'il est souhaitable d'éviter de nouveaux exonymes,

Recommande que chaque pays emploie dans sa (ses) langue(s), pour les pays nouvellement indépendants et pour les pays qui adoptent des noms nouveaux, le nom qui correspond, autant que possible, au nom local officiel des pays intéressés.

## 18. Etude des exonymes

### La Conférence,

Notant qu'en application de la résolution 28 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 39/, des progrès ont été accomplis en matière d'exonymes dans la mesure où un certain nombre de pays ont identifié et établi des listes de leurs propres exonymes ou sont en train de les établir,

---

37/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 11.

38/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, p. 55.

39/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 17.

Reconnaissant néanmoins que les progrès n'ont pas été uniformes dans tous les pays.

Reconnaissant en outre qu'en raison des différences qui existent tant entre les types de langues qu'entre les catégories linguistiques d'exonymes, la réduction du nombre d'exonymes exige des approches différentes,

Recommande 1) que les pays concernés continuent à travailler à la préparation de listes provisoires d'exonymes, en distinguant ceux qui sont susceptibles d'être supprimés sous peu; 2) que le Groupe d'experts contribue à l'échange d'informations entre les pays concernés sur les résultats des études effectuées par ces pays au sujet des différentes catégories d'exonymes.

#### 19. Liste des exonymes

La Conférence,

Considérant que la résolution 28 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 40/ demande à tous les pays de dresser des listes des exonymes couramment employés,

Prenant note de la définition du terme "exonyme" donnée dans le document E/CONF.69/L.1 élaboré par cette conférence 41/,

Notant en outre que l'application de la résolution 28 sous sa forme actuelle, aboutira nécessairement à l'établissement de très longues listes d'un intérêt contestable,

Recommande que les listes visées dans la résolution 28 ne contiennent pas les catégories d'exonymes ci-après : exonyme différant du nom officiel seulement par l'omission, l'adjonction ou l'altération de signes diacritiques ou de l'article, exonymes différant du nom officiel par la déclinaison ou la dérivation et exonymes résultant de la traduction d'un terme générique.

#### 20. Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté

La Conférence,

Recommande que la résolution 25 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 42/ soit remaniée comme suit :

"La Conférence,

Considérant la nécessité d'une normalisation internationale des noms de détails géographiques qui se trouvent sous la souveraineté de plusieurs pays ou sont communs à deux pays au moins,

---

40/ Ibid.

41/ Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, point 12 de l'ordre du jour.

42/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 16.

1. Recommande que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique donnent à ce détail un nom différent, ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de s'accorder sur un nom unique pour ce détail;

2. Recommande en outre que, lorsque des pays dans lesquels s'étend un même détail géographique ne parviennent pas à s'accorder sur un toponyme commun, il soit de règle générale en cartographie internationale que l'on accepte les toponymes de chacun des pays intéressés. La pratique consistant à n'adopter qu'un ou quelques-uns de ces toponymes en excluant systématiquement les autres ne serait ni justifiable, ni opportune. Seules des raisons techniques pourraient rendre parfois nécessaire, notamment dans le cas de cartes à petite échelle, de renoncer à utiliser certains toponymes correspondant à l'une ou l'autre des langues considérées."

## 21. Noms des détails maritimes

### La Conférence,

Ayant pris en considération la résolution 22 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 43/,

Notant que l'Organisation hydrographique internationale a constitué une commission technique chargée de recommander des améliorations concernant les procédures suivies pour la dénomination des détails océanographiques et de leurs parties intégrantes - appelés détails maritimes - au-delà des limites de la juridiction nationale,

Constatant les progrès accomplis par l'Organisation hydrographique internationale dans la normalisation des noms de détails maritimes,

1. Exprime sa reconnaissance à l'Organisation hydrographique internationale pour avoir offert d'apporter son concours aux programmes des Nations Unies relatifs aux détails maritimes;

2. Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques coordonne ses programmes avec ceux de l'Organisation hydrographique internationale.

## 22. Noms des détails sous-marins

### I

### La Conférence,

Rappelant la résolution 26 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 44/,

Considérant le développement accru de la recherche océanographique et la nécessité d'élaborer des noms pour désigner les détails sous-marins récemment découverts par l'homme, dont le nombre augmente rapidement,

---

43/ Ibid.

44/ Ibid., p. 16.

Reconnaissant qu'il est nécessaire de disposer de tels noms pour certaines publications hydrographiques, pour les cartes bathymétriques ou pour des documents analogues utilisés dans la documentation destinée à la recherche,

Notant que les procédures élaborées par les Nations Unies permettraient, si elles étaient appliquées par tous les Etats Membres, d'atteindre un degré souhaitable d'uniformité dans la désignation des détails nouveaux et de disposer d'un mécanisme pour résoudre les différends en matière de noms et éviter l'attribution de plusieurs noms,

Consciente de l'intérêt que l'Organisation hydrographique internationale et la Commission océanographique intergouvernementale portent à la normalisation non seulement des procédures régissant l'attribution des noms, mais aussi à celle des noms eux-mêmes,

Recommande que les principes et politiques, ainsi que la formule de proposition de noms, présentés à la Conférence soient soumis à l'Organisation hydrographique internationale aux fins d'élaborer une déclaration concertée remplissant les conditions requises pour constituer un ensemble de principes directeurs acceptable à l'échelon international et destiné à garantir le degré maximum de normalisation en ce qui concerne les noms de détails sous-marins.

## II

### La Conférence,

Notant que les organisations nationales et internationales emploient parfois des termes et des définitions différents pour les détails sous-marins,

Considérant que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a élaboré une liste de termes et de définitions qui diffèrent de ceux qui ont été approuvés et soumis à la Conférence par l'Organisation hydrographique internationale,

Recommande que le Groupe d'experts, en collaboration avec l'Organisation hydrographique internationale élabore une liste commune de termes et de définitions pour les détails sous-marins, destinée à l'usage international.

### 23. Noms des détails extra-terrestres

#### La Conférence,

Rappelant la résolution 21 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 45/,

Notant que des programmes récents de recherche planétaire ont abouti à un besoin croissant de noms du fait des détails nouvellement découverts sur la surface des planètes,

Prévoyant qu'il faudra à l'avenir des noms pour de nombreux détails non encore identifiés,

---

45/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 14.

Reconnaissant que les nations s'occupant activement de recherche planétaire doivent répondre aux besoins en matière de noms pour les cartes terrestres et marines,

Reconnaissant qu'étant donné la grande importance de l'exploration de l'espace pour l'humanité tout entière, une participation à l'échelle mondiale dans la procédure de dénomination des détails extra-terrestres assurerait que les générations futures héritent d'une nomenclature moins confuse que celle que l'on a reçue du passé,

Sachant que les nations activement engagées dans l'exploration planétaire ont élaboré certaines procédures aux fins de l'établissement de noms pour des cartes terrestres et marines et d'autres publications,

Consciente du rôle joué par l'Union astronomique internationale dans l'établissement de listes de noms et l'application de noms aux détails à usage international,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques collabore avec l'Union astronomique internationale et d'autres organismes internationaux intéressés dans des programmes visant à l'attribution de noms aux détails extra-terrestres afin de répondre à tous les besoins d'information en matière de noms,

Recommande également que, comme il est demandé, les nations emploient leurs propres langue et système d'écriture pour le traitement des termes génériques,

Recommande en outre que le Groupe d'experts élabore des formules de propositions à l'usage de tous les pays qui souhaiteront peut-être suggérer des noms pour les détails extra-terrestres.

24. Emploi de l'arabe comme langue de travail à la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Projet de résolution soumis par le Groupe arabe

La Conférence,

Considérant que depuis 1975, l'arabe est une des langues de travail de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et de certains de ses organes,

Notant que sept Etats arabes ont participé à la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et que pas moins de 15 Etats arabes devraient en principe participer à la quatrième Conférence,

Notant également que l'arabe est compris par huit délégations (autres que celles d'Etats islamiques) participant à la troisième Conférence, et que le nombre des délégations qui comprennent l'arabe représente donc près du tiers des délégations participantes,

Considérant que les Etats arabes sont disposés à prendre à leur charge en partie ou en totalité les dépenses afférentes à l'emploi de l'arabe comme langue de travail de la quatrième Conférence,

Recommande de faire de l'arabe l'une des langues de travail de la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

25. Système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non romain

La Conférence,

Notant qu'aucun progrès n'a encore été accompli depuis la deuxième Conférence, en ce qui concerne l'élaboration d'un système unique de romanisation pour un certain nombre de langues importantes,

Notant en outre que cet état de choses est dû principalement au fait que les pays dans lesquels ces langues sont parlées n'ont pas encore participé aux sessions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et aux Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Considérant qu'il est souhaitable d'élaborer un système de romanisation pour ces langues,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques étudie cette question.

26. Divisions géographiques et linguistiques de l'Afrique

La Conférence,

Notant que la résolution 4 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques faisait de l'Afrique au sud du Sahara une seule division linguistique et géographique 46/,

Reconnaissant que cette division est actuellement scindée en sous-division de l'Afrique orientale et sous-division de l'Afrique occidentale,

Reconnaissant en outre que les objectifs de la Conférence seront mieux réalisés si les divisions sont plus réalistes et plus représentatives,

Recommande de porter à trois le nombre de divisions linguistiques et géographiques de l'Afrique établies par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, divisions qui porteraient les noms ci-après :

- a) Afrique occidentale,
- b) Afrique centrale,
- c) Afrique orientale.

27. Motion de remerciements

La Conférence,

1. Exprime ses plus vifs remerciements au Gouvernement grec pour les excellentes dispositions qu'il a prises en vue de l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, ainsi que pour l'hospitalité qu'il a accordée à tous les participants;

---

46/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 12.

2. Exprime également sa gratitude au Président pour la façon remarquable dont il a dirigé les débats et pour la manière dont il a veillé au confort et au bien-être des participants;

3. Exprime sa reconnaissance aux membres du Bureau et aux fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le travail considérable qu'ils ont accompli.



## **ANNEXES**

### **Annexe I**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la Conférence
2. Adoption du règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Organisation des travaux
7. Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques
8. Normalisation nationale :
  - a) Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques
  - b) Traitement des noms géographiques dans les services compétents
  - c) Traitement des noms dans les régions multilingues
  - d) Structure administrative des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques
9. Stages de formation :
  - a) Examen des stages ayant déjà eu lieu
  - b) Programme des stages à venir
  - c) Perspectives
10. Nomenclatures :
  - a) Nomenclatures nationales
  - b) Séries de nomenclatures des Nations Unies
  - c) Nomenclature mondiale sommaire
  - d) Autres publications
11. Traitement automatique des données :
  - a) Codage et abréviations
  - b) Graphie

12. Terminologie
13. Exonymes :
  - a) Catégories d'exonymes et leur degré d'utilisation
  - b) Détermination des principes à observer pour réduire le nombre d'exonymes
14. Politiques, méthodes et coopération relatives à la nomenclature des détails topographiques échappant à une souveraineté unique :
  - a) Détails communs à deux pays au moins
  - b) Détails marins
  - c) Détails sous-marins
  - d) Détails extra-terrestres
15. Systèmes d'écritures :
  - a) Transposition des noms d'un système d'écriture dans un autre :
    - i) Romanisation
    - ii) Translittération dans un système d'écriture non romain
  - b) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites
16. Coopération internationale
  - a) Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
  - b) Echange de renseignements :
    - i) Crédibilité
    - ii) Aides pour la prononciation de noms normalisés à l'échelon nationale dans une graphie non phonétique
    - iii) Portée et évolution des méthodes d'échange de renseignements
  - c) Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels
  - d) Assistance technique
  - e) Coopération avec les organisations internationales
  - f) Coopération avec les organes d'information
17. Rapport de la Conférence

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES POUR LA CONFERENCE

Séries E/CONF.69/...

E/CONF.69/1	Ordre du jour provisoire
E/CONF.69/2	Règlement intérieur
E/CONF.69/3 et Add.1 à 7	Projet de rapport de la Conférence
E/CONF.69/4	Rapport de la Conférence

Séries E/CONF.69/INF...

E/CONF.69/INF.1	Documentation de la Conférence
E/CONF.69/INF.2 et Add.1	Renseignements préliminaires présentant un intérêt pour les participants
E/CONF.69/INF.3	Liste de documents
E/CONF.69/INF.4 et Rev.1	Liste des participants
E/CONF.69/INF.5	Création des commissions techniques et élection du Bureau

Séries E/CONF.69/C.I/L...

E/CONF.69/C.I/L.1	Nomenclatures - projet de résolution présenté par le Guatemala
E/CONF.69/C.I/L.2	Glossaire de terminologie technique - projet de résolution présenté par la Commission I
E/CONF.69/C.I/L.3	Stages de formation - projet de résolution présenté par la Commission I
E/CONF.69/C.I/L.4	Projet de rapport sur les travaux de la Commission I

Séries E/CONF.69/C.II/L...

E/CONF.69/C.II/L.1	Mode de présentation des nomenclatures internationales établies par les pays - projet de résolution présenté par la Hongrie
E/CONF.69/C.II/L.2	Traitement automatique des données - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique
E/CONF.69/C.II/L.3	Projet de rapport sur les travaux de la Commission II

Séries E.CONF.69/C.III/L....

- E/CONF.69/C.III/L.1 Noms de pays - projet de résolution présenté par le Guatemala et le Nigéria
- E/CONF.69/C.III/L.2 Listes des exonymes - projet de résolution présenté par les Pays-Bas
- E/CONF.69/C.III/L.3 Etude des exonymes - projet de résolution présenté par l'Union des République socialistes soviétiques et la Pologne
- E/CONF.69/C.III/L.4 Noms des détails maritimes - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Canada
- E/CONF.69/C.III/L.5 Noms des détails extra-terrestres - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Grèce
- E/CONF.69/C.III/L.6 Noms des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté - projet de résolution présenté par la Commission III
- E/CONF.69/C.III/L.7 Noms des détails sous-marins - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Canada
- E/CONF.69/C.III/L.8 Projet de rapport sur les travaux de la Commission III

Séries E/CONF.69/C.IV/L....

- E/CONF.69/C.IV/L.1 Projet de résolution sur la romanisation des noms géographiques chinois - présenté par la Chine
- E/CONF.69/C.IV/L.2 Romanisation des caractères arabes - projet de résolution présenté par le Maroc
- E/CONF.69/C.IV/L.3 Alphabet cyrillique bulgare - projet de résolution présenté par la Bulgarie
- E/CONF.69/C.IV/L.4 Alphabets cyrilliques serbo-croate et macédonien de la Yougoslavie - projet de résolution présenté par la Yougoslavie
- E/CONF.69/C.IV/L.5 Translittération en caractères latins et devanagari des langues du Groupe indien - projet de résolution présenté par l'Inde

E/CONF.69/C.IV/L.6	Projet de rapport sur les travaux de la Commission IV
E/CONF.69/C.IV/L.7	Romanisation de l'alphabet hébreu - projet de résolution présenté par Israël
<u>Séries E/CONF.69/C.V/L...</u>	
E/CONF.69/C.V/L.1	Crédibilité des noms géographiques dans les documents - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique
E/CONF.69/C.V/L.2	Activités et réunions des divisions - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique
E/CONF.69/C.V/L.3	Liste des noms de pays - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique
E/CONF.69/C.V/L.4	Aides pour la prononciation - projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique
E/CONF.69/C.V/L.5	Projet de rapport sur les travaux de la Commission V
<u>Séries E/CONF.69/L...</u>	
E/CONF.69/L.1 et Add.1	Glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques préparé par le Groupe de travail sur les définitions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Point 12
E/CONF.69/L.2 et Corr.1 a/ (Espagnol seulement)	Exónimos (Guatemala) Point 13
E/CONF.69/L.3 a/ (Espagnol seulement)	Autoridades encargadas de la normalización nacional (Guatemala) Point 8
E/CONF.69/L.4 a/ (Espagnol seulement)	Informe del Gobierno de Guatemala (Guatemala) Point 7
E/CONF.69/L.5 a/ (Espagnol seulement)	Informe del experto de la División de América Latina del Grupo de Expertos de las Naciones Unidas en Nombres Geográficos (Guatemala) Point 7
E/CONF.69/L.6 a/ (Espagnol seulement)	Algunas notas referentes a la geografía humana de Guatemala (Guatemala) Point 8
E/CONF.69/L.7 a/ (Espagnol seulement)	Unas pocas anotaciones sobre cartografía y geografía humana (Guatemala) Point 8

---

a/ Extraits disponibles en anglais, espagnol et français.

E/CONF.69/L.8 <u>a</u> / (Espagnol seulement)	Sintemas de escritura en idiomas ágrafon en Guatemala (Guatemala) Point 15
E/CONF.69/L.9 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Report on Austria (Autriche) Point 7
E/CONF.69/L.10 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Toponymy research at the federal level in Canada (Canada) Point 8
E/CONF.69/L.11 <u>a</u> / (Anglais seulement)	A new Inuit orthography for geographical names (Canada) Point 15 b)
E/CONF.69/L.12 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Gazetteer production and names at the federal level in Canada (Canada) Point 10 a)
E/CONF.69/L.13 <u>a</u> / (Français seulement)	Le problème "didactique" de la réduction des exonymes (Canada) Point 13
E/CONF.69/L.14 <u>a</u> / (Anglais seulement)	The treatment of toponyms in Manitoba from languages without an alphabet (Canada) Point 15 b)
E/CONF.69/L.15 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Jurisdictions and the standardization of geographical names in Quebec (Canada) Point 8 b) <u>b</u> /
E/CONF.69/L.16 <u>a</u> / (Anglais seulement)	The computerization of geographical names : the Quebec experiment (Canada) Point 11 b) <u>b</u> /
E/CONF.69/L.17 <u>a</u> / (Français seulement)	Pratiques courantes dans le traitement de la toponymie sous-marine (Canada) Point 14 b) <u>c</u> /
E/CONF.69/L.18 (Anglais seulement)	Problems of extraterrestrial topographic feature nomenclature (Union des Républiques socialistes soviétiques) Point 14 d)
E/CONF.69/L.19 (Anglais seulement)	Standartization of Geographical names in the USSR : work carried out between the Second and Third UN Conferences on the Standartization of Geographical Names (1972-1977) (Union des Républiques socialistes soviétiques) Points 7 et 8

---

b/ En français dans CANOMA, vol. 3, No 1, Gouvernement du Canada, Ministère de l'énergie, des mines et des ressources.

c/ En anglais dans CANOMA, vol. 3, No 1, Gouvernement du Canada, Ministère de l'énergie, des mines et des ressources.

E/CONF.69/L.20 (Anglais/russe seulement)	On the contents and form of Gazetteers (Union des Républiques socialistes soviétiques) Point 10 a)
E/CONF.69/L.21 (Anglais seulement)	The situation in elaboration of a single romanization system for the Cyrillic alphabet for international use (Union des Républiques socialistes soviétiques) Point 15 a) i)
E/CONF.69/L.22 (Anglais seulement)	Dictionary of Russian conventional names for geographical entities of foreign countries (Union des Républiques socialistes soviétiques) Point 13
E/CONF.69/L.23 (Anglais seulement)	Romanization (Royaume-Uni) Point 15 a) i)
E/CONF.69/L.24 (Anglais seulement)	Report of the Working Groupe on Undersea and Maritime Features of the United Nations Group of Experts on Geographical Names Point 14 a/ et b/
E/CONF.69/L.25	Rapport de la Division du centre et du sud-est de l'Europe (Hongrie) Point 7
E/CONF.69/L.25 (Abstract)/Add.1	Rapport de la Division du centre et du sud-est de l'Europe (Hongrie) Point 7
E/CONF.69/L.25 (Abstract)/Corr.1	Rapport de la Division du centre et du sud-est de l'Europe (Hongrie) Point 7
E/CONF.69/L.26	Rapport du Comité hongrois des noms géographiques Point 7
E/CONF.69/L.27	Nomenclatures des Nations Unies (Hongrie) Point 10 b) et c)
E/CONF.69/L.28	Observations concernant le programme du Groupe de travail chargé des noms des détails sous-marins et marins du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (Hongrie) Point 14 b) et c)
E/CONF.69/L.29 a/	Liste des noms des détails sous-marins portés sur la carte du monde au 1:2 500 000 (Hongrie) Point 14 c)
E/CONF.69/L.30 a/ (Français seulement)	Les aspects pratiques de la définition du "nom géographique" (Canada) Point 12

- E/CONF.69/L.31 a/  
(Français seulement) La normalisation des noms géographiques : Rêve et réalité  
(Canada) Point 8
- E/CONF.69/L.32 (Abstract) Rapport concernant les activités de la Division des Etats-Unis d'Amérique-Canada de 1972 à 1977  
(Canada) Point 7
- E/CONF.69/L.33 a/  
(Anglais seulement) Report of the United States of America on programmes for naming extraterrestrial features  
Point 14 d)
- E/CONF.69/L.34 a/  
(Anglais seulement) Report of the United States of America on programmes for naming undersea features  
Point 14 c)
- E/CONF.69/L.35 a/  
(Anglais seulement) A programme by the United States of America for the automatic management of geographical names information  
Point 11
- E/CONF.69/L.36 a/  
(Anglais seulement) Work of the United States of America on the Committee on Geographical Terminology of the Pan American Institute of Geography and History  
Point 16 c)
- E/CONF.69/L.37  
(Anglais seulement) National Standardization  
(Suriname) Point 8
- E/CONF.69/L.38  
(Anglais seulement) Report by Australia  
Point 7
- E/CONF.69/L.39  
(Anglais seulement) Automatic type selection and typesetting for maps in the Division of National Mapping  
(Australie) Point 10
- E/CONF.69/L.40 a/  
(Anglais seulement) Progress report on the standardization of geographical names in Finland, 1972-1977  
(Finlande) Point 7
- E/CONF.69/L.41 a/  
(Anglais seulement) Data processing for the preparation of the Gazetteer of the Federal Republic of Germany  
(République fédérale d'Allemagne) Point 11 a)
- E/CONF.69/L.42 a/  
(Anglais seulement) Gazetteer of the Federal Republic of Germany - Introduction  
(République fédérale d'Allemagne) Point 10 a)
- E/CONF.69/L.42/Add.1  
(Anglais seulement) Gazetteer of the Federal Republic of Germany  
(Preliminary Edition, Niedersachsen)  
(République fédérale d'Allemagne) Point 10
- E/CONF.69/L.43 (Abstract) Rapport de la République fédérale d'Allemagne sur l'état de la normalisation des noms géographiques  
(République fédérale d'Allemagne) Point 7

- E/CONF.69/L.44 (Abstract) Structures administratives des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques en République fédérale d'Allemagne (République fédérale d'Allemagne) Point 8 d)
- E/CONF.69/L.45 (Anglais seulement) Report on the progress made in the standardization of geographical names in the German Democratic Republic since the Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names in 1972 (République démocratique allemande) Point 7
- E/CONF.69/L.46 (Anglais seulement) Rules for the spelling of geographical names in the German Democratic Republic (République démocratique allemande) Point 8 b)
- E/CONF.69/L.47 (Anglais seulement) The constitutional provisions of the German Democratic Republic for citizens of the Serb nationality in the bilingual region, and the appeling of geographical names (République démocratique allemande) Point 8 c)
- E/CONF.69/L.48 (Anglais seulement) On the content of the national lists of names (République démocratique allemande) Point 8 c)
- E/CONF.69/L.49 (Anglais seulement) Application of EDP to geographical names (République démocratique allemande) Point 11 a)
- E/CONF.69/L.50 (Anglais seulement) The application of names for topographical objects between two or more countries in the German Democratic Republic (République démocratique allemande) Point 14 a)
- E/CONF.69/L.51 a/ (Français seulement) Rapport présenté par Madagascar (Madagascar) Point 7
- E/CONF.69/L.52 a/ (Français seulement) Rapport présenté par Madagascar (Madagascar) Point 8 d)
- E/CONF.69/L.53 a/ (Anglais seulement) Field Collection of geographical names in the province of Ontario, Canada (Canada) Point 8 a)
- E/CONF.69/L.54 (Anglais seulement) Present situation of the standardization of geographical names in Japan (Japon) Point 7
- E/CONF.69/L.55 a/ (Anglais seulement) Standardization of geographical names in Japan (Japon) Point 8
- E/CONF.69/L.56 a/ (Anglais seulement) Gazetteers in Japan (Japon) Point 10
- E/CONF.69/L.57 a/ (Anglais seulement) Automatic data processing (Japon) Point 11
- E/CONF.69/L.58 a/ (Anglais seulement) Japanese geographical terminology (Japon) Point 12

E/CONF.69/L.59 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Antartic geographical names (Japon) Point 14 a)
E/CONF.69/L.60 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Names of oceans and undersea features beyond the territorial waters (Japon) Point 14 b)
E/CONF.69/L.61 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Romanization in Japan (Japon) Point 15 a) i)
E/CONF.69/L.62 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Activities of the United States of America in standardizing geographical names (Etats-Unis d'Amérique) Point 7
E/CONF.69/L.63 (Chinois/Anglais seulement)	Technical terminology employed in the standardization of geographical names (Chine) Point 12
E/CONF.69/L.64 et Add.1 (Anglais seulement)	Report on the standardization of geographical names in Norway since the Conference held in London, 1972-1977 (Norvège) Point 7
E/CONF.69/L.65 <u>a</u> / (Anglais seulement)	Report prepared by Turkey for the Third UN Conference on the standardization of Geographical Names (Turquie) Point 7
E/CONF.69/L.66	Rapport présenté par l'Empire centrafricain à la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (Empire centrafricain) Points 7, 8, 16
E/CONF.69/L.67 et Add.1 <u>a</u> / (Français seulement)	Evolution des noms de commune en France de 1970 à 1975 - leur normalisation (France) Point 8
E/CONF.69/L.68 <u>a</u> / (Français seulement)	Essai de classification des exonymes. (France) Point 13 a)
E/CONF.69/L.68/Add.1 (Français seulement)	Essai de classification des exonymes Annexe : Villes d'Europe (France) Point 13 <u>a</u> /
E/CONF.69/L.69	Rapport d'activité présenté par la France, 1972-1977 (France) Point 7
E/CONF.69/L.70	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur sa cinquième session, 5-16 mars 1973 - Point 16 a)
E/CONF.69/L.71	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur sa sixième session, 5-26 mars 1975 - Point 16 a)

- E/CONF.69/L.72  
(Anglais seulement)  
The national languages of the countries of the world, their scripts and the UN recommendations of their romanization  
(Autriche) Point 16 a)
- E/CONF.69/L.73  
(Anglais seulement)  
Gazetteers - National gazetteers  
(Autriche) Point 10 a)
- E/CONF.69/L.74  
Systèmes d'écriture : conversion des noms d'un système dans un autre.  
(Autriche) Point 15 a)
- E/CONF.69/L.75  
(Anglais seulement)  
Report of the UN Divisional Group of Experts on Geographical Names - Asia, South-East Division  
Point 7
- E/CONF.69/L.76  
(Anglais seulement)  
Report of the UN Group of Experts on Geographical Names : Dutch and German Speaking Division  
Point 7
- E/CONF.69/L.77  
(Anglais seulement)  
Report of the Working Group on a Single Romanization System for each Non-Roman Writing System, 1 June 1972 to 16 August 1977  
Point 7
- E/CONF.69/L.78  
(Anglais seulement)  
Report by Nigeria  
Point 7
- E/CONF.69/L.79  
Normalisation des noms géographiques en Grèce : travaux exécutés depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, 1972-1977  
(Grèce) Point 7
- E/CONF.69/L.80  
Normalisation nationale  
(Chypre) point 8
- E/CONF.69/L.81  
Rapport sur les progrès faits dans la normalisation des noms géographiques présenté par la République des Philippines  
Point 7
- E/CONF.69/L.82  
Rapport sur les progrès faits à Chypre en matière de normalisation des noms géographiques depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques  
(Chypre) Point 7
- E/CONF.69/L.83  
(Français seulement)  
Catégories d'exonymes et leur degré d'utilisation dans la République socialiste de Roumanie  
(Roumanie) Point 13 a)
- E/CONF.69/L.84  
(Français seulement)  
Nomenclature nationale - oronymes et hydronymes  
(Roumanie) Point 10 a)

- E/CONF.69/L.85  
(Français seulement) Dictionnaire sommaire des appellatifs utilisés dans la toponymie roumaine (Roumanie) Point 10 a)
- E/CONF.69/L.86  
(Anglais seulement) Reports by governments on the progress made in the standardization of geographical names (Iran) Point 7
- E/CONF.69/L.87  
(Anglais seulement) Report on the situation and on the progress made since the Second UN Conference on the Standardization of Geographical Names. National Standardization. The Cyrillic and the Roman writing systems in Yugoslavia : Critical Remarks on the treatment of some Yugoslav names in the international usage (Yougoslavie) Points 7 et 8
- E/CONF.68/L.88 a/  
(Anglais seulement) National Standardization : Exonymes; national policy for the bilingual treatment of geographical names on Canadian maps (Canada) Points 8 c) et 13 b)
- E/CONF.69/L.88 (Abstract) Une politique nationale pour le traitement bilingue des noms géographiques sur les cartes canadiennes (Canada) Points 8 c) et 13 b)
- E/CONF.69/L.89 et Add.1 et 2  
(Français seulement) Rapport de la délégation marocaine (1ère partie) Etat justificatif des noms. Organisation territoriale du Royaume du Maroc (Maroc) Points 8, 9, 10, 13, 15 et 16
- E/CONF.69/L.90  
(Français seulement) Proposition du Maroc sur la normalisation des noms géographiques (Maroc) Point 15 a)
- E/CONF.69/L.91  
(Français seulement) Lexique de cartographie français-arabe (Maroc) Point 10 a) et d)
- E/CONF.69/L.92  
(Français seulement) Rapport de la délégation marocaine (2ème partie) Le système Laghdar-Ghazal de composition arabe standard Nomenclature ASV-CODAR (Maroc) Point 11
- E/CONF.69/L.93  
(Anglais seulement) Report on the progress in the area of the standardization of geographical names in Czechoslovakia between August 1972 and April 1977, Praha - Bratislava 1977 (Tchécoslovaquie) Point 7
- E/CONF.69/L.94  
(Anglais seulement) Problems of standardization in a multilingual nation (Soudan) Point 8 c)
- E/CONF.69/L.95  
(Anglais seulement) Memorandum on the spelling of place names in the Sudan (Soudan) Point 8 c)

- E/CONF.69/L.96  
(Anglais seulement)  
Condition and problems of the standardization of geographical names in the People's Republic of Bulgaria, 1972-1977  
(Bulgarie) Point 7
- E/CONF.69/L.97  
(Anglais seulement)  
United reference book of the geographical names from the valley of the Danube River  
(Bulgarie) Point 10 d)
- E/CONF.69/L.98  
(Anglais/français)  
Géonomenclature 1976-1977  
(Bureau de statistique des communautés européennes) Point 10 d)
- E/CONF.69/L.99  
(Anglais seulement)  
A directory of Czech traditional geographical proper names  
(Tchécoslovaquie) Point 10 a)
- E/CONF.69/L.100  
(Anglais/français)  
Nomenclature des termes de morphologie sous-marine  
(Organisation hydrographique internationale) Point 14 c)
- E/CONF.69/L.101  
(Anglais seulement)  
Comparison of the limits and names of oceans and seas as recommended by the International hydrographic Organization and used by the Federal Republic of Germany, the German Democratic Republic and the Netherlands  
(Groupe d'experts de la Division des langues allemande et néerlandaise) Point 14 b)
- E/CONF.69/L.102  
(Anglais seulement)  
Report on the progress made in the standardization of geographical names in the People's Republic of China  
(Chine) Point 7
- E/CONF.69/L.103  
(Anglais seulement)  
Report presented by Sweden  
(Suède) Point 7
- E/CONF.69/L.104  
(Anglais seulement)  
An international dictionary of expressions used on standard geographical maps  
(Tchécoslovaquie) Point 10
- E/CONF.69/L.105  
(Anglais seulement)  
On the relationship of official names and exonyms as one of the problems of the standardization of geographical names  
(Tchécoslovaquie) Point 13 b)
- E/CONF.69/L.106  
(Anglais seulement)  
Schema for a Chinese Phonetic Alphabet  
(Chine) Point 15 b)
- E/CONF.69/L.107  
(Anglais seulement)  
Report of the activities on the geographical names standardization in Poland for the period 1972-1977  
(Pologne) Point 7
- E/CONF.69/L.108  
(Anglais seulement)  
Report of the Africa West division  
Point 7

E/CONF.69/L.109 (Anglais seulement)	History of geographical names in India (Inde) Point 7
E/CONF.69/L.110 (Anglais seulement)	Undersea feature names approved by the United States Board on Geographical Names (Etats-Unis d'Amérique) Point 14 <u>c/</u>
E/CONF.69/L.111 et Add.1 (Anglais seulement)	Report on Afghanistan Point 7
E/CONF.69/L.112 (Anglais seulement)	Report submitted by the Government of Kenya Point 7
E/CONF.69/L.113 (Anglais seulement)	Report of the Africa East division Point 7
E/CONF.69/L.114 (Espagnol seulement)	Contribución a una relación de exonomis españoles (Espagne) Point 13
E/CONF.69/L.115 (Anglais seulement)	Question of Cyprus. Letter dated 22 August 1977 from the Head of the Turkish Delegation addressed to the Président of the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names <u>d/</u>
E/CONF.69/L.116 (Anglais seulement)	Translitération into Roman and Devanagari of the languages of the Indian Group (Inde) Point 15
E/CONF.69/L.117 (Anglais seulement)	State of Geographical Place Names Committees in Zambia (Zambie) Point 7
E/CONF.69/L.118 (Anglais seulement)	Rules for spelling Chinese place names with the Chinese phonetic alphabet (Chine) Point 15
E/CONF.69/L.119 (Anglais seulement)	Rules for the transliteration of minority nationality place names with the Chinese phonetic alphabet (Chine) Point 15
E/CONF.69/L.120 (Espagnol seulement)	Antecedentes que Chile presenta a la Tercera Conferencia de las Naciones Unidas para normalizar los nombres geograficos (Chili) Point 7

d/ Ce document, n'ayant pas été présenté au titre d'un point de l'ordre du jour, il ne sera pas reproduit dans le Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, Documents techniques (qui sera publié comme publication des Nations Unies). Il peut être consulté à la Section de la cartographie, Service des transports et de la cartographie, Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports, Département de la coopération technique pour le développement, Secrétariat de l'ONU.

E/CONF.69/L.121 (Anglais seulement)	Material for discussion on exonyms (Pologne) Point 13
E/CONF.69/L.122 (Anglais seulement)	Question of Cyprus. Letter dated 23 August 1977 from the Head of the Cyprus Delegation to the President of the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names <u>d/</u>
E/CONF.69/L.123 (Français seulement)	Point de vue du Maroc sur la romanisation (Maroc) Point 15 a) i)
E/CONF.69/L.124 (Anglais/français seulement)	Nomenclature et glossaire des noms géographiques des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, bibliographie, 1946-1976 (République fédérale d'Allemagne) Point 10
E/CONF.69/L.125	Geographical names on the coast of the Federal Republic of Germany (République fédérale d'Allemagne) Point 14
E/CONF.69/L.126	Dictionnaire de termes techniques utilisés par l'Organisation des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques (Tchécoslovaquie) Point 12
E/CONF.69/L.127 (Français seulement)	Rapport sur les activités et les progrès réalisés en République populaire du Congo dans le domaine de la normalisation des noms géographiques (Congo) Point 7
E/CONF.69/L.128 (Anglais seulement)	International cartographic documentation cartactual (Hongrie) Point 16 b)
E/CONF.69/L.129 (Anglais seulement)	Statement by the United States of America and the United Kingdom concerning the romanization of Chinese Point 15 a) i)
E/CONF.69/L.130 (Anglais seulement)	Note by the Secretariat covering the distribution of "CANOMA" containing documents E/CONF.69/L.15, L.16 and L.17 (Canada) Points 8, 11 et 14 b)
E/CONF.69/L.131	Coopération internationale en matière de publication des noms géographiques (Guatemala) Point 7
E/CONF.69/L.132	Président honoraire de la Conférence (Guatemala)
E/CONF.69/L.133	Président honoraire de la Conférence (Guatemala)
E/CONF.69/L.134 (Abstract)	Rapport de la République de Cuba (Cuba) Point 7

E/CONF.69/L.135 (Anglais seulement)	Report by Bangladesh (Bangladesh) Point 7
E.CONF.69/L.136	RETIRE
E/CONF.69/L.137	Question of Cyprus. Letter from the Head of the Turkish Delegation addressed to the President of the Conference <u>d/</u>
E/CONF.69/L.138 (Anglais seulement)	Couverture linguistique et géographique de tous les groupes linguistiques africains. Projet de résolution présenté par le Libéria (appuyé par la Zambie et l'Ouganda)
E/CONF.69/L.139	Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Projet de résolution
E/CONF.69/L.140 (Anglais seulement)	Question of Cyprus. Letter dated 1 September 1977 from the Head of the Turkish Delegation to the President of the Third United Nations Conference on the standardization of Geographical Names <u>d/</u>
E/CONF.69/L.141	Motion de remerciements. Projet de résolution présenté par la Malaisie
E/CONF.69/L.142	Question de Chypre. Lettre datée du 2 septembre 2 septembre 1977 adressée au Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques par le chef de la délégation de la République de Chypre <u>d/</u>
E/CONF.69/L.143	Système de romanisation unique pour tous les systèmes d'écriture en caractères non latins. Projet de résolution présenté par l'Inde.
E/CONF.69/L.144	Dictionnaires géographiques. Projet de résolution présenté par le Guatemala
E/CONF.69/L.145	Utilisation de l'arabe comme langue de travail de la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Projet de résolution présenté par la Division arabe
E/CONF.69/L.146 (Anglais seulement)	Report of the Republic of Liberia on the standardization of geographical names Point 7
E/CONF.69/L.147 (Anglais seulement)	Some notes on the Place names Commission (Republique du Botswana) Point 7

E/CONF.69/L.148  
(Anglais seulement)

Question of Cyprus. Letter dated 5 Septembre  
5 September 1977 from the Head of Cyprus  
delegation to the President of the Third United  
Nations Conference of the Standardization of  
Geographical Names d/

E/CONF.69/L.149  
(Anglais seulement)

Letter dated 5 september 1977 from the  
Counsellor of the Representation Diplomatique  
d'Israël at Athens to the Executive Secretary of  
the Third United Nations Conference on the  
Standardization of Geographical Names d/

E/CONF.69/L.150  
(Anglais seulement)

Letter dated 5 September 1977 from the Head of  
the Turkish Delegation to the President of the  
Third United Nations Conference on the  
standardization of Geographical Names d/

### Annexe III

#### REGLEMENT INTERIEUR

#### Chapitre premier

#### REPRESENTATION ET POUVOIRS

#### Article premier

Chaque Etat participant à la Conférence est représenté par un représentant accrédité. Si un Etat nomme plus d'un représentant, il désigne l'un d'eux comme chef de la délégation. Chaque délégation peut aussi comprendre les suppléants, conseiller et experts jugés nécessaires.

#### Article 2

Les pouvoirs des représentants et le nom des suppléants, des conseillers et des experts sont communiqués au Secrétaire exécutif, si possible 24 heures au plus après l'ouverture de la Conférence. Ils doivent émaner soit du Chef de l'Etat ou du Chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères.

#### Article 3

Une commission de vérification des pouvoirs est constituée au début de la Conférence. Elle comprend les cinq membres, nommés par la Conférence sur la proposition du Président. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement son rapport.

#### Article 4

Tant que la Conférence n'a pas statué sur le rapport concernant les pouvoirs, les représentants, suppléants, conseillers et experts ont le droit de siéger provisoirement à la Conférence.

#### Chapitre II

#### ORDRE DU JOUR

#### Article 5

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat et communiqué aux gouvernements invités à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constitue l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Tout représentant d'un Etat participant à la Conférence peut proposer l'inscription de toute question à l'ordre du jour provisoire.

#### Chapitre III

#### BUREAU

#### Article 6

La Conférence élit un Président, trois vice-présidents, un rapporteur et un rédacteur en chef parmi les représentants des Etats participant à la Conférence.

#### Article 7

Le Président préside les séances plénières de la Conférence. Il n'a pas le droit de vote, mais peut désigner un autre membre de sa délégation pour voter à sa place.

#### Article 8

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, un vice-président désigné par lui assure la présidence. Un vice-président agissant en qualité de président a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

#### Chapitre IV

##### SECRETARIAT

#### Article 9

Le Secrétaire exécutif de la Conférence, nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agit en cette qualité à toutes les séances de la Conférence. Il peut désigner pour toute séance un suppléant chargé de le remplacer.

#### Article 10

A toute séance, le Secrétaire exécutif ou son représentant peut présenter un exposé oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

#### Article 11

Le Secrétaire exécutif fournit et dirige le personnel nécessaire à la Conférence. Il est responsable de toutes les dispositions à prendre touchant les séances et, d'une façon générale, s'acquitte de toutes autres tâches que la Conférence peut demander.

#### Chapitre V

##### CONDUITE DES DEBATS

#### Article 12

Le quorum est constitué par la majorité des représentants qui participent à la Conférence.

#### Article 13

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la Conférence, dirige les débats au cours de ces séances, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle entièrement les débats de la Conférence.

#### Article 14

Le Président peut, au cours de la discussion, proposer à la Conférence la clôture de la liste des orateurs ou la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou la levée de la séance, ou l'ajournement du débat sur la

question en discussion. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

#### Article 15

Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, demeure sous l'autorité de la Conférence.

#### Article 16

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut à tout moment présenter une motion d'ordre et le Président prend immédiatement une décision sur cette motion, conformément au règlement. Un représentant peut en appeler de toute décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et la décision du Président, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants présents et votants, est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

#### Article 17

Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur la question en discussion. Toute motion de cette nature a priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre.

#### Article 18

Au cours des débats, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et avec l'assentiment de la Conférence, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un représentant lorsque, à son avis, un discours prononcé après la clôture de la liste des orateurs rend cette décision souhaitable. Quand la discussion d'une question est terminée, faute d'orateurs, le Président prononce la clôture du débat. Cette décision a le même effet que la clôture par décision de la Conférence.

#### Article 19

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

#### Article 20

La Conférence peut limiter la durée de l'intervention de chaque orateur.

#### Article 21

Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Secrétaire exécutif de la Conférence, qui les communique aux délégations. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ou mise aux voix à une séance quelconque de la Conférence si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations, au plus tard la veille de la séance. Le Président peut, cependant, autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou l'ont seulement été le jour même.

## Article 22

L'auteur d'une motion peut toujours la retirer avant qu'elle n'ait été mise aux voix, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une motion ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout représentant.

## Article 23

Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée de nouveau, à moins que la Conférence n'en décide ainsi à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi elle est immédiatement mise aux voix.

## Chapitre VI

### VOTE

## Article 24

Chaque Etat représenté à la Conférence dispose d'une voix. Les décisions de la Conférence sont prises à la majorité des représentants présents et votants des Etats participant à la Conférence.

## Article 25

Aux fins du présent règlement, l'expression "représentants présents et votants" s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

## Article 26

La Conférence vote normalement à main levée, mais tout représentant peut demander le vote par appel nominal. L'appel a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des délégations à la Conférence en commençant par la délégation dont le nom est tiré au sort par le Président.

## Article 27

Après que le Président a annoncé que le scrutin commence, aucun représentant ne peut interrompre le scrutin, sauf s'il s'agit d'une motion d'ordre relative à la manière dont s'effectue le scrutin en question. Le Président peut permettre aux représentants d'expliquer leur vote, soit avant, soit après le scrutin. Le Président peut limiter la durée de ces explications.

## Article 28

Toute proposition est mise aux voix par division si un représentant le demande. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc; si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été repoussées, la proposition est considérée repoussée dans son ensemble.

## Article 29

Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de deux ou plusieurs amendements, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au

fond de la proposition primitive. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de la proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition modifiée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle représente simplement une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

#### Article 30

Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, la Conférence peut décider si elle votera sur la proposition suivante.

#### Article 31

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Conférence n'en décide autrement.

#### Article 32

Lorsqu'il s'agit d'élire une seule personne ou une seule délégation et qu'aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité requise, on procède à un second tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre eux par tirage au sort.

Dans le cas où après le premier tour de scrutin, plusieurs candidats viennent en deuxième position avec un nombre égal de voix, on procède à un scrutin spécial afin de ramener le nombre des candidats à deux. Si trois candidats ou plus viennent en tête avec un nombre égal de voix, on procède à un deuxième tour de scrutin; s'il y a encore partage égal des voix entre plus de deux candidats, le nombre des candidats est amené à deux par tirage au sort.

#### Article 33

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième vote après une suspension de séance de quinze minutes. S'il y a encore partage égal de voix, la proposition est considérée comme repoussée.

### Chapitre VII

#### LANGUES

#### Article 34

L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la Conférence.

#### Article 35

Les discours prononcés dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sont interprétés dans les quatre autres.

### Article 36

Tout représentant peut prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce cas, il assure l'interprétation dans l'une des langues de travail de la Conférence. Les interprètes du Secrétariat peuvent prendre pour base de leur interprétation dans l'autre langue de travail celle qui a été faite dans la première langue de travail utilisée.

## Chapitre VIII

### COMPTE RENDU DES SEANCES

#### Article 37

Le Secrétariat établit, en langue anglaise seulement, les minutes des séances plénières de la Conférence.

## Chapitre IX

### PUBLICITE DES SEANCES

#### Article 38

Les séances plénières de la Conférence et les séances de ses commissions sont publiques, à moins que l'organe intéressé ne décide que des circonstances exceptionnelles exigent que telle de ses séances soit privée.

## Chapitre X

### COMMISSIONS

#### Article 39

La Conférence peut constituer les commissions nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Les points de l'ordre du jour relatifs à une même catégorie de questions peuvent être renvoyés à la Commission qui s'occupe de cette catégorie de questions. Les commissions ne peuvent inscrire aucune question de leur propre initiative.

#### Article 40

Chaque commission élit ses propres président, vice-président et rapporteur.

#### Article 41

Les dispositions du règlement intérieur de la Conférence sont applicables dans toute la mesure possible aux débats des commissions. Une commission peut décider de ne pas faire interpréter certaines interventions.

## Chapitre XI

### INSTITUTIONS SPECIALISEES, AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

#### Article 42

Les observateurs des institutions spécialisées invitées à la Conférence peuvent participer, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions, sur l'invitation du Président de la Conférence ou de la commission en cause, selon le cas, touchant les questions de leur compétence.

Le Secrétariat distribue aux délégations à la Conférence les exposés écrits desdites institutions spécialisées.

#### Article 43

Les autres organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales assistant à la Conférence peuvent, sur l'invitation du Président de la Conférence ou du Président d'une commission de la Conférence, selon le cas, présenter à la Conférence des exposés écrits ou oraux sur des questions de la compétence spéciale de ces organisations.

## Chapitre XII

### MODIFICATIONS

#### Article 44

La Conférence peut décider de modifier le présent règlement intérieur.



---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---